



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 4 septembre 2023**

Présidence : M. Vincent BUCCINO

**1. Appel : 94 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : FARINE Mathieu, KIRCHNER Volker, MOSSET Céline, OLSEN Véronique, WARMENBOL Claire

Absent : ALESSANDRO Giovanni

**2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023**

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président propose deux modifications de l'ordre du jour :

- Suppression du point 6 « Election au Bureau », faute de candidat à présenter.
- Ajout du point 30bis, « Interpellation de M. Daniel Grosjean concernant les restrictions d'eau ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président donne lecture des lettres de démission du Conseil de Mme Mathilde Vuille, PIN, et de M. Alexandre Adnane, VERTS. Le 1er viennent-ensuite du PIN, M. Sven Girard, ayant renoncé, Mme Vuille sera remplacée par M. Niall Macpherson. Afin de remplacer M. Alexandre Adnane, le Bureau a élu Mme Nathalie Raya Etter. Son élection, affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, Mme Etter pourra être assermentée au point 8 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a reçu la démission de la CAU de Mme Aurélie Hegetschweiler au 30 juin Elle sera remplacée au point 7 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a également reçu la lettre de démission du Bureau de Mme Chloé Besse. Mme Besse souhaitant lire elle-même sa lettre, M. le Président lui passe la parole.
- M. le Président informe le Conseil que la Municipalité a répondu cet été à la pétition concernant le Stade de Marens.
- Le Bureau a octroyé à la Municipalité les délais de réponses aux postulats suivants :
  - Au 11 décembre pour tous les postulats ayant trait à la végétalisation, soit ceux de MM. Jacques Hanhart (Verdissons la ville), Alexander Federau (Plan canopée) et Gianluca Solimine/Raffaele Giannattasio(Jardins déminéralisés) ;
  - Également au 11 décembre pour le postulat de M. Robert Jenefsky concernant le tableau de bord ;
  - Et au 28 janvier pour les postulats de Mmes Carine Bertola (Patrimoine du XXe siècle) et Ariane Schwab Hug (Vaisselle à usage unique).
- Le Bureau a donné son accord à la Municipalité concernant les dates des séances de commissions. Il n'y aura pas de séances entre le 15 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 20 décembre et 10 janvier. Le Bureau a estimé, comme la Municipalité, qu'il doit être

possible de trouver des commissaires disponibles aux autres dates. Il rappelle également que la personne qui sait qu'elle sera 1<sup>ère</sup> nommée doit être disponible à la date proposée. Si elle change la date, non seulement cela complique la tâche de la Municipalité, mais également celle des neuf autres personnes de la commission. Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

- Le Bureau a reçu l'information que M. Yves Gauthier-Jaques, PLR, a repris la présidence de la COGES, que M. Olivier Monge, PLR, a repris la présidence de la COFIN et que le PLR a nommé une nouvelle cheffe de groupe : Mme Brigitte Perez reprend la fonction de Mme Laure Damtsas.
- Enfin, M. le Président souhaite des débats sereins et dans le respect mutuel, sans dérapage. Il prie dès lors les Conseillères et Conseillers de mesurer leurs propos dans les débats. Il est possible ne pas être d'accord avec les propos des uns et des autres, mais il demande d'adopter un ton respectueux.

## **5. Communications municipales**

M. le Municipal Pierre WAHLEN annonce les prix de l'électricité pour l'année 2024, qui, comme chaque année, doivent être communiqués au 31 août. Il rappelle que le prix de l'électricité est composé de deux parties, d'une part l'énergie et d'autre part le réseau. Pour 2024, le prix de l'énergie va légèrement diminuer de 0,5 cts/kwh, par contre il y a une augmentation pour le réseau, car la Confédération souhaite avoir une réserve d'électricité pour l'hiver et met, à ce titre, à contribution l'ensemble des consommateurs d'électricité, ce qui engendre une hausse. Par ailleurs, il y a également une autre hausse qu'ils ne maîtrisent pas, liée au réseau du transport régional, une taxe payée à Romande Energie. Par ailleurs, les Services industriels ont une légère augmentation des taxes pour le réseau. Au final, il y aura une augmentation de 2,02 cts pour les taxes non maîtrisables et 0,19 cts pour l'augmentation du réseau nyonnais. Au bout du compte, l'électricité va augmenter de 4 à 5%. Il rappelle que le prix de l'énergie 2024 rejoindra ainsi le prix de 2005 à 2008.

Mme la Municipale Roxane FARAUT à Mme Vanessa Ischi Kaplan concernant les chevalets publicitaires à la rue de la Gare. Elle rappelle qu'un accord avait été développé avec la SIC en 2011, afin de limiter l'usage des chevalets aux porte-menus des restaurants et porte cartes et porte-journaux des magasins de tabac. Accord, car en l'état, la base légale des divers Règlements sur lesquels ils s'appuient ne permet pas de limiter le nombre, ni le type de chevalets ou de fixer un montant dissuasif en cas de non-respect. Toutefois, ces installations en rue demeurent un point de vigilance de la part du responsable de la police du commerce qui, en cas de constat de gêne et/ou d'une situation potentiellement dangereuse, effectue minimalement un rappel à l'accord. Les espaces dévolus aux terrasses des divers commerces restreignent à certains endroits la largeur de passage, toutefois, comme ces éléments sont également mobiles, ils n'empêchent pas le passage des services de secours. Le personnel de la police du commerce a été dûment sensibilisé aux aspects soulevés par le Conseil et sa vigilance se verra renforcée par les patrouilles de PNR qui se rendent sur cette artère pour y mener divers contrôles. Enfin, la Municipalité a pleinement conscience de la nécessité de faire évoluer les divers règlements régissant l'espace public.

Mme la Municipale revient encore sur la sécurisation du passage piétons de Clémenty, régulièrement évoqué lors des séances du Conseil. Ce passage est actuellement non régulé. Elle souligne qu'il est situé à proximité de la voie CFF Cargo, ce qui engendre des contraintes supplémentaires sur son éventuelle régulation par feux. En effet, la mise en place d'un feu est techniquement possible, mais, au vu de sa proximité avec le passage à niveau, sa mise en place doit être coordonnée avec la signalisation ferroviaire et faire l'objet d'une procédure fédérale d'approbation des plans (PAP), validée par l'Office fédéral des transports. S'agissant de cette voie CFF Cargo jusqu'à Eysins, les CFF étudient actuellement la sécurisation de l'ensemble des passages à niveaux de la ligne. Une fois ces études terminées cela devra faire l'objet d'une procédure PAP auprès de l'OFT. Dans ce contexte, le SDI s'est approché des CFF afin d'évaluer la faisabilité d'intégrer la traversée piétonne à leur projet. Dès que les CFF se seront déterminés sur les dispositifs de sécurité ferroviaire à mettre en place sur cette ligne, le SDI adaptera les traversées régulées par feux. Ces procédures étant extrêmement longues et sans garantie d'aboutir, la Ville évalue, dans l'intervalle les possibilités d'amélioration des

conditions de traversée piétonne (renforcement de l'éclairage public, îlot central, etc.) afin de trouver des pistes d'amélioration.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ informe le Conseil que la CDAP a confirmé le permis de construire en faveur du Crématoire animalier rejetant, ainsi, le recours des opposants, confirmant que le projet est conforme à la zone et respecte les lois de construction en vigueur. Elle rappelle que les opposants peuvent encore recourir au Tribunal Fédéral. Mme la Municipale répond ensuite à M. Alexander Federau qui souhaitait savoir si la Municipalité allait prendre position contre l'élargissement de l'autoroute. Pour les éléments cités par M. Federau, pour répondre aux objectifs climatiques fixés tant par la Confédération que par le Canton et la ville elle-même, pour aller dans le sens des travaux de la VTT (Vision territoriale et transfrontalière du Grand Genève) et de sa charte signée par la Région de Nyon, la Municipalité a décidé de prendre position et de s'opposer à l'élargissement de l'autoroute. Cependant, elle ne pourra le faire seule. C'est pourquoi contact est déjà pris avec d'autres communes territoriales, comme Genève, par la Région qui s'enquiert des positions des autres communes territoriales de l'autoroute et qui décideront si, oui ou non, elles prennent position avec eux.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES répond à M. Gianluca Solimine au sujet du restaurant de la piscine sur l'utilisation du plastique. Il lui signale qu'ils vont approcher l'exploitant pour aller dans ce sens, tout en disant qu'il y a potentiellement des limites quand on voit les moments de très haute fréquentation de la piscine et, qu'en termes d'équipe et d'infrastructures, c'est très compliqué à mettre en place vu le lieu. En revanche, ils vont essayer de trouver la meilleure des solutions possibles, peut-être de revoir les matières des contenants. Il précise encore, concernant la piscine, que la question du tri des déchets évoquée récemment, en concertation avec le SDI et le SDE, ils vont essayer d'améliorer la situation. Ils ont prévu un montant au budget, qui devra être validé par le Conseil, pour tester un autre système. Il faut toutefois être conscient que l'expérience a montré qu'il était difficile de faire un tri des déchets efficace à la piscine.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne une information concernant le nouveau système de cartes journalières CFF qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il rappelle que l'Alliance Swisspass a décidé, en 2020, de mettre fin au système de cartes journalières des communes, fruit de la collaboration de l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses et l'Alliance Swisspass. A l'heure actuelle, la ville dispose de 10 cartes journalières par jour qu'elle vend aux Nyonnais, au tarif unique de CHF 45.- la semaine et CHF 50.- les vendredis, samedis et dimanches. Le risque financier est pour la commune si la totalité des cartes n'est pas vendue. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, il y aura un quota national qui sera établi par Swisspass et les communes pourront vendre un nombre illimité de cartes sous réserve de la disponibilité dans le quota national. Les tarifs seront dégressifs en fonction de la date d'achat et seront différenciés entre les voyageurs titulaires, ou non, d'un abonnement demi-tarif, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il sera, par ailleurs, possible d'obtenir des cartes pour la 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> classe. La vente ne sera plus limitée aux personnes domiciliées dans la commune, quiconque pourra désormais acquérir des cartes au guichet de la commune de Nyon, quel que soit son lieu d'habitation. Les billets seront nominatifs et délivrés au format papier ou numérique. La commune n'assumera plus de risque financier, puisque seules les cartes réellement achetées seront facturées par les CFF. La commune touchera une commission de 5% du volume des ventes. Ce passage s'accompagne malheureusement d'un inconvénient temporaire. En effet, la ville procédait à l'achat de ses cartes pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre, mais le nouveau système entre en fonction le 1<sup>er</sup> janvier. La question du mois de décembre n'a pas été anticipée, c'est un bug. Il aurait fallu y penser il y a six mois. Malheureusement, cela a été oublié et il n'y aura pas de carte en décembre. En revanche, les cartes pour le mois de janvier seront mises en vente dès le 11 décembre.

M. le Syndic rappelle que la ville aura la chance, l'honneur et le plaisir, le lendemain, de fêter M. Laurent Miéville, nouveau président du Grand Conseil, ancien collègue du Conseil, qui a une brillante carrière professionnelle et qui a accédé à la présidence du Grand Conseil au mois de juin. C'est un grand honneur, car le dernier Nyonnais président du Grand Conseil était M. Ernest Bonzon en 1936. Cela fait donc 87 ans que Nyon n'a pas eu l'honneur d'avoir un président du Grand Conseil. Il y aura une fête en ville le lendemain, y compris un apéritif pour l'ensemble de

la population. La Municipalité exprime sa fierté, cet honneur et ce plaisir. M. Miéville est chaleureusement applaudi.

**6. Election au Bureau**

Point supprimé.

**7. Elections dans diverses commissions.**

Afin de remplacer Mme Aurélie Hegetschweiler, SOC, à la CAU, M. Sacha Vuadens présente la candidature de Mme Céline Mosset. Elle est élue à l'unanimité.

**8. Assermentations**

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Nathalie Raya Etter, VERTS, et de M. Niall Macpherson, PIN.

Il leur souhaite la bienvenue.

**RAPPORTS DE COMMISSIONS**

**9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 2023/95  
Lignes directrices 2030 – mise en œuvre – Ressources nécessaires au bon  
fonctionnement de l'administration – Demande d'un crédit d'investissement de  
CHF 158'000.– – Augmentation de 19 EPT pour les budgets 2024 et suivants.**

Rapportrices : Mme Laure DAMTSAS pour le rapport de minorité  
Mme Chloé BESSE pour le rapport de majorité

Le rapport de minorité propose, par amendement, de diminuer de 25% les crédits alloués aux points 1 et 2 des conclusions, ainsi que de modifier le point 3.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande que les décisions relatives à ce préavis soient faites par vote nominal.

M. Alexander FEDERAU a de la peine à comprendre la logique du rapport de minorité. Il demande en fait une réduction de 25% du crédit demandé, mais il se demande sur quelle base et pourquoi pas 50% ou 100%. Il cherche la logique, le rapport ne le dit pas. Le montant de la réduction est arbitraire. De plus, à son sens, ce rapport rate complètement sa cible qui est, il le rappelle, le préavis 2023/95. Or, il se demande sur quoi se fonde le rapport de minorité pour demander une coupe de 25%. Des projections jusqu'à fin 2024, ce n'est pas l'objet de voter des postes jusqu'à fin 2024. Il se demande d'où sortent ces chiffres. Ils n'ont pas été présentés en commission par la Municipalité. Ils n'ont pas été présentés à la COFIN en séance. Il est impossible de les vérifier. Il demande si la Municipalité peut se positionner par rapport aux projections du rapport de minorité.

M. Bernard UELTSCHI, en tant qu'employé de la commune, il lui est difficile de prendre position sur ce préavis et se récite.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET fait remarquer que la commission des finances a examiné avec rigueur et intérêt le préavis 2023/95. Les représentants de la Municipalité et des services concernés ont présenté chaque poste supplémentaire de manière précise et détaillée. De

nombreux exemples concrets démontrent, d'une part une volonté d'efficience réelle, celle-ci issue d'un quotidien vécu sur le terrain et, d'autre part, mettent en évidence les besoins avérés des services, souvent en tension, pour pouvoir répondre aux missions de service public. Tout le monde connaît des personnes qui travaillent dans l'administration. Chacune et chacun est témoin de leur engagement et de la qualité de leur travail. Il est temps, aujourd'hui, de les soutenir et de les écouter pour leur donner les moyens de répondre aux enjeux d'une ville moderne. Sans le renforcement des forces de travail qui apportent des compétences, du savoir-faire, sans les ressources humaines suffisantes, moins de prestations de qualité seront délivrées à la population qui est, par ailleurs, en augmentation. Il n'est pas du ressort de la COFIN de déterminer quels postes se justifient ou non, de juger la qualité de certains contrats de personnes en place, d'avancer des chiffres et des tableaux fantaisistes, non vérifiés ni validés. La COGES le mentionne dans son rapport 2021-2022, accepté par ce Conseil, qu'elle répète avec force « la COGES constate un besoin manifeste depuis plusieurs exercices de ressources humaines pour le bon fonctionnement de l'administration. La COGES relève que plusieurs services qui ont été visités durant la période 2016-2021, font part d'un besoin latent de ressources humaines pour mener à bien le volume de travail en constante croissance ». Avec ce préavis, la Municipalité prend ses responsabilités, assume son rôle d'employeur soucieux des conditions de travail respectueuses des personnes. Au tour du Conseil d'affronter la réalité en accordant sa confiance à la Municipalité et accepter, aujourd'hui, l'augmentation des 19 EPT demandés absolument nécessaires au bon fonctionnement de l'administration.

M. Jean-Pierre VUILLE fait partie de la COGES et signale que, le 22 mars, ils ont reçu dans le groupe WhatsApp de la COGES, un message des co-présidents qui demandaient de lire l'introduction et la conclusion d'une évaluation du préavis 2023/95. Le message disait que, pour une question de délai très court, il était soumis sans retour ni remarque de la part des membres. Il était donc surpris d'entendre que la COGES était unanime pour ce préavis. Il tient donc à rectifier ce malentendu, car la COGES n'était pas unanime.

Mme Valérie MAUSNER LEGER intervient en tant qu'ancienne présidente de la COGES et, notamment, dans une période où elle était constituée de 15 personnes, 6 à gauche et 9 à droite. Elle fait grâce au Conseil du rapport 51 de l'exercice 2016, du 106 de l'exercice 2017, du 158 de l'exercice 2018 et 194 de l'exercice 2019. Dans les rapports de sous-commissions, il y avait un certain nombre de services dont ils déploraient le sous-effectif de manière chronique. Elle rappelle que les sous-commissions étaient multipartites et majoritairement à droite. Dans ces services, ils déploraient notamment qu'Architecture & Bâtiments n'ait pas assez de ressources pour mener à bien la rénovation des 88 bâtiments. Pour les RH, ils ont déjà largement été évoqués. Concernant les SI, ils savaient qu'il y avait un triple défi : un défi mécanique de l'augmentation de la croissance, l'effet de la concurrence et le défi de la transition énergétique. La COGES disait que les ressources pour ces services n'étaient pas suffisantes pour ces défis. Elle mentionne encore la Culture où il était mentionné un manque à gagner sur les recettes de la ville, notamment car beaucoup d'objets ne sont pas suffisamment mis en valeur et ne sont même pas inventoriés correctement. Ils déploraient cette situation. Enfin, à l'Urbanisme, avec un manque de Chef de projet, ils considéraient aussi qu'ils perdaient de la monnaie sonnante et trébuchante, parce que la Municipalité n'arrivait pas à honorer des conventions et que, s'ils n'allaient pas assez vite sur un projet, après un certain temps, toutes les études qui avaient été faites devenaient caduques. Quand ils repartaient, la situation avait tellement changé qu'il fallait, à nouveau, mettre beaucoup d'argent sur la table pour refaire des études. Ces sous-commissions étaient composées de l'ensemble de l'hémicycle et notamment à majorité de droite. Elle dit simplement qu'il faut être cohérent avec ce qui a été dit précédemment.

M. Pierre GIRARD reconnaît que le chiffre de 25% est arbitraire, comme le seraient 50, 75 ou 100%. Cela reste raisonnable, car dans la minorité de la commission, ils sont conscients que, par rapport à tous les postes demandés, un certain nombre sont indispensables. Mais, ils n'ont pas été convaincus partout. Il est certain que parmi ses collègues de gauche de la commission, certains ont dû se poser des questions sur certains postes. Ils n'allaient pas commencer à faire des amendements poste par poste, car ils ne sont pas dans l'administration et pensent tout simplement que la Municipalité doit décider ce qui est indispensable et ceux dont on pourrait se passer. De plus, la commission a travaillé comme une commission ad hoc, elle a examiné les postes et n'a pas abordé le côté financier de ce préavis, qui est le travail de la COFIN. Les chiffres dans le tableau sont basés sur des anciens rapports de gestion, sur des informations

obtenues au fil des ans dans le cadre de la COFIN, car certains conservent leurs notes. Il ne prétend pas qu'ils soient justes à 100%, mais ils sont basés sur des chiffres tirés des rapports de gestion ou des budgets. Il ne pense pas que ce soit un combat gauche-droite, car si c'était vraiment le cas, cela serait un refus total du préavis. Il répète que la minorité de la commission est consciente de la chose, mais estime qu'avec 25% de moins la Municipalité fera au mieux.

M. Gianluca SOLIMINE rebondit sur l'intervention de M. Jean-Pierre Vuille par rapport à la COGES. Il tient à préciser certains éléments. L'année passée, au mois de juin, quand la COGES, avec le Conseil, n'a pas donné décharge à la Municipalité concernant l'exercice 2021, il a été demandé à la COGES, de la part du Conseil, d'essayer de créer des synergies et collaborations plus ou moins étroites avec la COFIN. Chose qu'ils ont essayé de faire à partir du mois de septembre, notamment avec M. Yves Félix. Ils se sont rencontrés pour voir quel type de collaboration était envisageable. Suite à cela, il n'y a pas eu d'éléments concrets sur lesquels se pencher, raison pour laquelle, à l'issue de ce préavis, la COGES et la COFIN se sont proposés de se rencontrer pour voir s'il était pertinent, ou pas, d'étudier ce point. Chose qui a été faite. Ils ont rencontré M. Olivier Monge, ils ont regardé comment la COGES pouvait contribuer à une forme d'approfondissement de compréhension si ces 19 EPT étaient nécessaires. Ils ont convenu avec le Président de la COFIN du moment, comment faire. Il a été défini qu'ils allaient saisir les cinq dernières années, de 2016 à 2021 pour voir s'il y avait un besoin manifeste ou pas de ressources humaines. Travail qui a été fait en un temps très court. Ils ont ensuite demandé à la COGES de se positionner par rapport à ce travail. La COGES l'a validé, cela figure dans le PV du 14 mars, suite à cela, vu qu'ils n'arrivaient pas à avoir de réponses assez immédiates de la part des commissaires, ils ont fait le point les deux et ont soumis le rapport par WhatsApp pour avoir une réponse la plus rapide possible. Ils ont mis le document PDF sur WhatsApp en demandant « dans la mesure où il y a vraiment un point qui ne vous convient pas, merci de le signaler », message transmis le 22 mars. Suite à ce message, ils n'ont eu aucun retour des membres de la COGES, tous les membres ont accusé réception, ce qui les a fait supposer que ce document était accepté à l'unanimité par la COGES.

Mme Laure DAMTSAS revient sur les chiffres. Ils sont issus des préavis qui ont été soumis. Il est vrai que certains préavis sont passés, le budget 2023, ainsi que les comptes 2022. Il est toujours délicat quand on veut sortir des chiffres, car il faut les chercher, ce qui est plus compliqué. Si la Municipalité, au demeurant, n'est pas d'accord avec ces chiffres, elle peut déposer une interpellation en fin de séance pour qu'ils transmettent les chiffres corrects de manière publique. Ni le préavis, ni le rapport de majorité n'ont démontré de manière chiffrée les arguments évoqués. Ils étaient en droit d'attendre les chiffres de la part d'une commission des finances, raison pour laquelle ces chiffres ont été compilés. Ensuite, elle rappelle que la demande de baisse de 25% des charges de personnel liées à ces nouveaux emplois n'est pas une action contre les salariés de la ville, ni contre la Municipalité. Elle rappelle que le centre-droit a voté sans ciller 4 points d'augmentation des salaires pour suivre l'inflation. Ils vont, ce soir, probablement, également voter le Règlement du personnel qui, à leur sens, améliore les conditions de travail des salariés. La Municipalité s'était engagée à prioriser ses investissements. Ce rapport demande la même chose avec les charges. C'est dans cette optique, justement, qu'ils demandent une baisse des charges. Non pas de 50 ou 30%, mais de 25%. Enfin, elle souhaite revenir sur le rapport de la COGES, dont le Conseil n'a pas eu lecture puisqu'il a été demandé de n'avoir que l'introduction et la conclusion. Elle a cherché les corrélations directes entre le rapport qui a été fourni et les postes demandés par la Municipalité, ce qu'elle n'a pas trouvé très clair. Quand il est impossible de faire une telle réconciliation, elle attendait une conclusion plus nuancée que celle qui a été fournie dans le rapport de majorité.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES souhaite répondre à M. Pierre Girard. Il a entendu passablement de considérations financières, il n'y revient pas, le Municipal des finances l'a fait à plusieurs reprises que ce soit lors de la présentation du précédent budget, lors de la présentation des préavis de crédits d'investissement, dont un va être voté ce soir, ou lors du traitement des préavis du taux d'imposition. Il rappelle dans quel cadre ce préavis a été construit. Cela a été dit précédemment, la politique de recrutement de postes depuis 2012 était particulièrement conservatrice. Il y a très peu de communes qui ont le même système qui stipule que pour avoir un équivalent plein temps, il faut faire un préavis. Cela a eu un effet positif, comme mentionné dans le préavis, avec une maîtrise des charges, mais il y a eu un effet négatif, une très forte pression mise sur l'administration. Ils n'ont quasiment demandé que des

EPT liés à des projets, mais derrière, il y a l'enjeu des prestations et du dynamisme d'une ville, un dynamisme socio-économique d'une ville qui se démarque par ce dynamisme et dans une région dynamique. Il y a également une complexification des processus. Il pense que la commission de gestion, et l'ensemble du Conseil, en sont conscients. Le travail de l'administration change et il y a également de nombreuses politiques sectorielles qui ont été mises en place, soit sous l'impulsion de la Municipalité ou même du Conseil communal. Et ces visions politiques sectorielles ont toujours été validées par le Conseil. Il y a une injonction de faire davantage de choses à l'administration, mais un mécanisme très conservateur des demandes de ressources. Tous ces éléments ont amené une charge très importante, et la Municipalité a souhaité au début de cette législature, prendre ses responsabilités en disant qu'il faut aller voir quelles sont les ressources dont ils ont besoin, non pas sur les projets ponctuels, mais pour assurer la qualité des prestations de la ville. Ce n'est pas une démarche facile, car il y a eu le préavis 59 dans le passé qui avait fait l'objet d'un amendement et qui avait créé une situation très compliquée, non pour la Municipalité, mais pour les Chefs de service. Ils ont, dès lors, demandé aux services de faire un travail important pour établir les besoins en fonction de la réalité concrète qu'ils vivent au jour le jour. C'est ce qu'ils ont fait et ces éléments ont été passés à la moulinette par la Municipalité, avec plusieurs allers-retours entre les Chefs de service et la Municipalité sur plusieurs mois. Ces demandes, c'est l'ensemble des Chefs de services qui les ont faites qui sont venus auprès de la COFIN démontrer les besoins très concrets de chacun de leur service. Ils ont pu poser toutes les questions et il n'y a pas un seul sujet sur lequel il y avait des hésitations. Ce sont ces mêmes Chefs de service qui rencontrent la commission de gestion, qui viennent montrer à quel point ils connaissent parfaitement leur service et leurs besoins qui ont été à l'origine de ce travail. Tout ça pour dire qu'il n'y a pas de demande de pur confort, il y a juste besoin de rattraper des sous-effectifs. Il en vient à la méthode des 25%. Il entend la volonté de ne pas cibler un service en particulier ou un poste en particulier. Le problème est qu'il ne faut pas se leurrer. Cette méthode de 25%, objectivement, ils ne pourront pas en trouver une qui soit rationnelle. Cela n'est strictement pas possible. Il demande de regarder concrètement : quand ils demandent 0.5 EPT, ils ne vont pas pouvoir mettre 75% de ce poste. Ce n'est pas possible. Ils ne peuvent pas mettre un bûcheron à 75%. Concrètement, si cet amendement est accepté, cela va être des arbitrages à faire. Ils ont mis certains éléments de priorisation, par exemple en termes de sécurité, mais objectivement, ils n'arriveront pas à dessiner une grille d'analyse des ressources qui soit objectivable. Ce sera forcément des arbitrages, un processus très compliqué et difficile. Les Conseillers n'ont peut-être pas la vision de l'impact que cela peut avoir sur les Chefs de service, ce n'est pas la Municipalité qui va souffrir de l'amendement, c'est l'administration. Ce type d'amendement est très difficile à mettre en œuvre. Il entend cette volonté d'économie, mais c'est très difficile à mettre en œuvre. Pour faire face aux défis du dynamisme de notre ville, démographique, mais également de projets immobiliers qui créent une pression importante, pour faire face à cette pression, pour prendre leurs responsabilités qu'ils partagent en tant que Municipalité et Conseil communal vis-à-vis de la surcharge de travail du personnel et pour assumer la qualité des prestations qui sont offertes, il invite le Conseil, au nom de la Municipalité à refuser cet amendement.

M. le Municipal Olivier RIESEN ajoute son témoignage, étant maintenant en charge des Ressources humaines, il a le plaisir d'exercer cette fonction depuis six mois. Il constate la chose suivante : il est vrai que, grâce à ce travail qu'il a au quotidien avec ce service, il a une vision vraiment du terrain, une vision concrète. On lui remonte toutes les informations des différents services. Il voit bien où il y a des problèmes qui se posent. Dans certains services, des personnes ont été engagées par le passé qui sont d'excellentes compétences, et à côté de cela, l'administration s'est développée, la ville continue de se développer et il y a un besoin sectoriel d'avoir du monde en plus sur le bateau, pour pouvoir aider ces collègues qui travaillent sur des projets. Il n'est pas là pour raconter des histoires, c'est son vécu qu'il a depuis six mois. Dans ce sens, il ne peut qu'abonder dans le sens de ce qui a été dit.

M. Alexander FEDERAU rappelle qu'il a demandé une prise de position au Municipal des finances.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que le rapport de minorité demande, entre autres, d'évaluer les recettes qui permettraient de financer ces postes. On ne peut pas évaluer des recettes pour une prestation précise, parmi tant d'autres prestations et lignes de budget. La



minorité de la commission a essayé de le faire, puisqu'elle pense que 75% des postes demandés pourront être financés par le budget, mais pas les 25% restant. Il avoue ne pas comprendre comment cette évaluation a pu être faite. Le Service des finances ne peut pas faire une analyse ligne par ligne, en termes charges/recettes et ne veut pas le faire. Cela serait inutile et chronophage. Il demande d'imaginer trouver des recettes précises qui financent la péréquation, par exemple, est une utopie. Pour faire court, le budget doit être vu dans son ensemble, par la Municipalité et par le Conseil. De même, une remarque qui a été faite lors du dépôt du préavis, c'était le mauvais moment pour déposer ce préavis : ils n'avaient pas les comptes et s'ils ont le budget 2024 en décembre, ils n'auront pas les comptes 2023. Entre-temps, la commission a eu les comptes 2022, mais elle n'a pas le budget 2024. En conclusion, tout au long de l'année l'Exécutif dépose des préavis, dont une partie sont du fonctionnement et le Conseil n'a jamais eu les recettes qui financeront ces dépenses. Malheureusement, il doit se contenter de cette manière de faire, puis c'est à travers le budget qu'il pourra juger si la Municipalité est cohérente, ou pas, et éventuellement l'amender, voire le refuser comme en 2012, ce qu'il ne souhaite pas.

Suite à la demande de M. Yves GAUTHIER-JAQUES concernant le vote nominal, M. le Président demande si 19 personnes soutiennent cette demande, ce qui est le cas.

Au vote nominal, l'amendement est refusé par 50 non, 41 oui et 1 abstention (*vote en annexe*).

La discussion sur le préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, le Conseil décide par 59 oui et 33 non (*vote en annexe*) :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 158'000.— pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique, dépense amortissable respectivement sur 10 et 5 ans ;
2. de prendre acte de la création de 19 emplois à temps plein (EPT) nécessaires au bon fonctionnement de l'administration, qui engendrera une hausse de la masse salariale de l'administration yonnaise d'environ CHF 2'630'000.— aux budgets 2024 et suivants, dont l'évaluation détaillée est présentée au point « *Incidences financières* » du présent préavis ;
3. de prendre acte que la mise en œuvre des Lignes directrices 2030 engendrera d'autres demandes de postes, qui seront soumises au Conseil communal par voie de préavis ad hoc.

**10. Rapport de commission – Préavis N° 2023/99  
Requalification de la route de Lausanne (RC1), tronçon compris entre la rivière de l'Asse et la limite communale de Prangins – Demande de crédits de réalisation de CHF 1'807'000.— TTC pour les travaux d'aménagement routier et de CHF 172'000.— HT pour les travaux liés à l'éclairage public et au réseau électrique.**

Rapporteuse : Mme Brigitte PEREZ

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux nécessaires à la requalification de la route de Lausanne (RC1), tronçon compris entre la rivière de l'Asse et la limite de la commune de Prangins ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'807'000.— TTC pour financer les travaux d'aménagement dans le cadre de la requalification de la route de Lausanne (RC1) secteur Asse – Prangins

sous déduction des participations de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Région de Nyon; montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;

3. d'accorder un crédit de CHF 172'000.— HT à la Municipalité pour financer les travaux liés à l'éclairage public et au réseau électrique. Ce montant sera porté sur le compte N°9144.33 - *Eclairage public*, en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans.

**11. Rapport de commission – Préavis N°2023/101  
Plan OSTRAL - OIC - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 271'000.— pour financer l'équipement des points de rencontre d'urgence (PRU) communaux et assurer la gestion de crise en cas de pénurie énergétique.**

Rapporteuse : Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité, de manière partiellement rétroactive, un crédit d'investissement de CHF 271'000.— TTC pour financer l'équipement des points de rencontre d'urgence (PRU) communaux et assurer la gestion de crise en cas de pénurie énergétique ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
3. de prendre acte de dépenses d'investissement urgentes à hauteur de CHF 175'480.— TTC pour financer l'équipement nécessaire au maintien des infrastructures des Services industriels en cas de pénurie d'énergie, prises en charge par les crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels, portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels ;
4. de prendre acte que d'éventuels dépassements sur les comptes de fonctionnement du Service d'architecture, liés à la location de chaudières provisoires et groupes électrogènes pour les bâtiments communaux et chiffrés à ce jour à CHF 98'000.—, seront annoncés lors de la présentation des comptes 2023 ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira un montant de CHF 98'000.— sur le compte N° 344.3141.02 – *Entretien installations techniques* pour les budgets 2024 et suivants afin de financer la location de chaudières provisoires et groupes électrogènes pour les bâtiments communaux en cas de crise énergétique, et ce jusqu'à la sortie de la situation de crise énergétique.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2023/104  
Financement Plan lumière - Réalisation - Demande d'un crédit cadre de CHF 2'340'880.— (HT) pour financer la réalisation de la phase 2 du Plan lumière pour les années 2024 – 2025.**

Rapporteur : M. Joël VETTER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 85 oui, 5 non et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit cadre de CHF 2'340'880.— (HT) pour financer la réalisation de la deuxième phase du Plan Lumière pour les années 2024 - 2025 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9144.33 - *Eclairage public*, dépense amortissable sur 20 ans ;
3. d'inscrire les amortissements extraordinaires d'un total de CHF 405'564.60 au fur et à mesure de la réalisation effective du Plan Lumière, dépenses inscrites dans la rubrique 823 *Eclairage public*, compte N° 823.3312.01 - *Amortissements extraordinaires* (à créer), montant entièrement compensé par un prélèvement sur le fonds éclairage public, compte N° 9280.34 doté de CHF 641'755.07 au moment de la rédaction du présent préavis ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira un montant de CHF 8'000.— (HT) aux budgets 2024 et suivants afin de financer l'abonnement annuel du logiciel de télégestion de l'éclairage public, compte N° 823.3156.00 – *Entretien matériel et logiciel spécialisé* (à créer).

**13. Rapport de commission – Préavis N° 2023/106**  
**Rénovation du Centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 22'378'000.- pour la première étape de rénovation du Centre sportif du Rocher et le renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire.**

Rapportrice : Mme Marina ALBERTI

La discussion est ouverte.

Mme Ariane SCHWAB HUG revient sur les réponses données quant à la possibilité de récupérer les eaux de pluie. Dans la réponse municipale, il est indiqué que cela serait envisageable. Elle souhaite savoir si cela se fera ou si c'est hypothétique et aimerait plus de précisions à ce sujet.

M. le Municipal Claude ULDRY, comme indiqué dans le rapport, précise qu'ils vont faire une étude assez rapide pour voir ce qui est possible de récupérer comme eaux de pluie, et surtout comment il est possible de l'utiliser. Très certainement pour l'arrosage extérieur, pas forcément pour l'eau des toilettes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 22'378'000.— TTC pour la réalisation de la première étape de rénovation du Centre sportif du Rocher et le renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année de la réouverture du Centre sportif du Rocher, un montant annuel de CHF 412'000.— au budget de fonctionnement du Service des sports, manifestations et maintenance pour l'entretien et l'exploitation du site ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année de la réouverture du Centre sportif du Rocher, un montant annuel de CHF 83'500.— au budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour l'entretien du site ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année de la réouverture du Centre sportif du Rocher, un montant annuel de CHF 486'000.— au budget de fonctionnement du Service des sports, manifestations et maintenance pour l'entretien du site ;

6. de recourir au fonds EEER (fonds N° 9280.32) pour un montant de CHF 75'000.— à prélever du compte N° 865.4819.00 – *Prélèvement sur fonds de réserve* afin de financer partiellement la centrale solaire ;
7. de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts d'investissements.

**14. Rapport de commission – Préavis N° 2023/107  
Optimisation du logiciel cse.kibe pour l'accueil de jour des enfants – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 93'306.— TTC.**

Rapportrice : Mme Marie CALIRI

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU a relu plusieurs fois le préavis mais a de la peine à comprendre sur quoi ils doivent voter exactement ce soir. Après lecture du rapport, ce n'est pas beaucoup plus clair pour lui. Il a fallu qu'il aille sur le site de cse.kibe pour que les choses s'éclaircissent enfin un peu et qu'il comprenne quel module ils veulent acheter. Ce qu'il a compris est que ces modules concernent finalement qu'en partie le portail, c'est-à-dire l'interface pour les parents. On est exactement là dans ces économies d'échelle dont il a été question dans le rapport de minorité 95. C'est parfaitement rationnel d'organiser cela avec un logiciel de gestion. Cependant, les inquiétudes de la commission étaient ailleurs. Elles traitaient la frustration à utiliser ce portail et il souhaite s'en faire l'écho. Pour beaucoup de Nyonnaises et Nyonnais, le système parascolaire est la principale interaction avec la Municipalité. Cela dure facilement une dizaine d'années. Pour beaucoup, c'est l'image que la ville donne d'elle-même. En 2018, lors de l'introduction de cse.kibe pour les parents, la ville avait promis une simplification des tâches administratives. Or, c'est le contraire qui s'est passé. Le système est difficile à manipuler pour les 2000 parents utilisateurs. Il doute que les nouveaux modules vont améliorer la situation, vu qu'il est surtout question de rajouter des fonctionnalités, donc complexifier encore. Il comprend qu'il y a une sorte de monopole de cse.kibe et ne se prononce pas sur les autres modules, mais ce soir, il y a des parents qui doivent utiliser ce portail et qui ne savent parfois pas ce qu'ils doivent faire, ni si une inscription est terminée ou non. Il espère que les choses vont s'améliorer.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise que cette application cse.kibe est utilisée par la grande majorité des réseaux. Il y a effectivement une sorte de prise en otage des réseaux et on sait que ces domaines sont coûteux et qu'il est difficile de travailler avec. Néanmoins, cse.kibe donne satisfaction au plus grand nombre de réseaux, sans être parfait. Ils ont donc deux pistes : la première de demander ce préavis pour améliorer son utilisation puisque ces améliorations ont déjà été faites par d'autres réseaux, la deuxième voie proposée lors de la discussion avec la commission, est de travailler avec les autres communes utilisant ce logiciel, membres de la FRAJE, mais également avec les réseaux de l'ouest lémanique qu'ils rencontrent régulièrement. Ils vont essayer de mettre leurs forces ensemble, pour que les améliorations demandées par la suite, puissent se faire à des prix avantageux. Elle précise qu'il est important, si le Conseil souhaite que ces améliorations soient apportées de voter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui, 4 non et 9 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 93'306.— TTC pour financer l'optimisation du logiciel cse.kibe pour l'accueil de jour des enfants ;
2. de porter le montant de CHF 93'306.— en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'accepter la prise en charge de la maintenance à hauteur de CHF 5'367.— TTC par an sur le compte N° 190.3157.00 - *Entretien matériel et logiciel informatique* pour les années 2023 et suivantes.

**15. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 2023/112  
Secteur Gare : Intégration du projet CFF – Demande d'un crédit d'études de  
CHF 514'000.— TTC pour l'intégration des demandes Ville à l'avant-projet CFF.**

Rapporteurs : M. Jacky COLOMB pour le rapport de minorité  
Mme Corinne VIOGET KARADAG pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST a bien entendu les arguments du rapport de minorité que le groupe UDC soutient pleinement. Elle ajoute une chose : elle entend que si le passage se faisait, le coût serait à la hauteur de celui de Colovray, mais en plus, ce n'est pas la commune qui va maîtriser les dépenses, ce sont les CFF qui seront les maîtres d'ouvrage. Il suffit de regarder ce qu'il se passe à la gare de Lausanne, ou ailleurs, cela peut même être plus du double. Son groupe recommande de refuser ce préavis.

M. Marco CARENZA est un peu surpris, voire médusé, quand il lit un rapport de commission qui entame sa conclusion par « sans grande conviction... » pour ensuite inviter le Conseil à voter plus d'un demi-million de francs. Il estime qu'il y a une question de respect vis-à-vis du contribuable. Soit on porte le projet avec la conviction que c'est une bonne idée, mais octroyer cette somme en argumentant faire confiance à l'Exécutif, il pense que c'est encore le moment de voter non, étant donné qu'ils ne sont pas convaincus par cette dépense. Il demande de corriger cette erreur et voter le rapport de minorité.

M. Joël VETTER fait remarquer que les grands travaux prévus par les CFF pour agrandir notre gare n'arrivent qu'une ou deux fois par siècle. Les opportunités offertes par ces travaux doivent donc être examinées sérieusement, avec une vision à long terme. Oui, il est difficile de dire aujourd'hui, avec certitude, s'il faut ou non élargir le passage inférieur de la gare parce qu'il manque la vision d'ensemble pour l'aménagement futur de ce secteur. Ce qui est certain aujourd'hui c'est que si le Conseil renonce à étudier l'élargissement, nous fermons la porte pour les cinquante prochaines années. Il n'est pas insensible aux arguments du rapport de minorité qui soulève des questions pertinentes, mais il souligne qu'en cas d'un refus ce soir, il ne restera que les yeux pour pleurer et regretter ce choix dans quelques mois si les résultats des études que la Municipalité promet pour la fin d'année confirment, et cela semble déjà être le cas, l'intérêt de cet élargissement pour la ville. Il est vrai qu'il existe déjà un passage à la Morâche, surchargé à certaines heures, bruyant, pollué de gaz d'échappement et dangereux. Il se demande qui laisserait ses enfants l'emprunter à vélo. Il croit que le Conseil n'a pas tous les éléments en main, ce soir, pour refuser d'emblée cet élargissement. Il pense qu'il serait même irresponsable de le faire sans avoir connaissance de la vision future pour ce secteur éminemment stratégique qu'est la gare. Il invite le Conseil à suivre le rapport de majorité, sans toutefois donner un blanc-seing à la Municipalité. Il invite, par ailleurs, la Municipalité à négocier plus fermement avec les CFF, d'une part concernant le prix de cette étude d'avant-projet qui semble très, très avantageux pour les CFF et, d'autre part, sur le planning, car il n'est clairement pas réaliste que le Conseil vote un éventuel crédit de réalisation d'un élargissement déjà l'année prochaine pour des travaux prévus en 2028 au mieux.

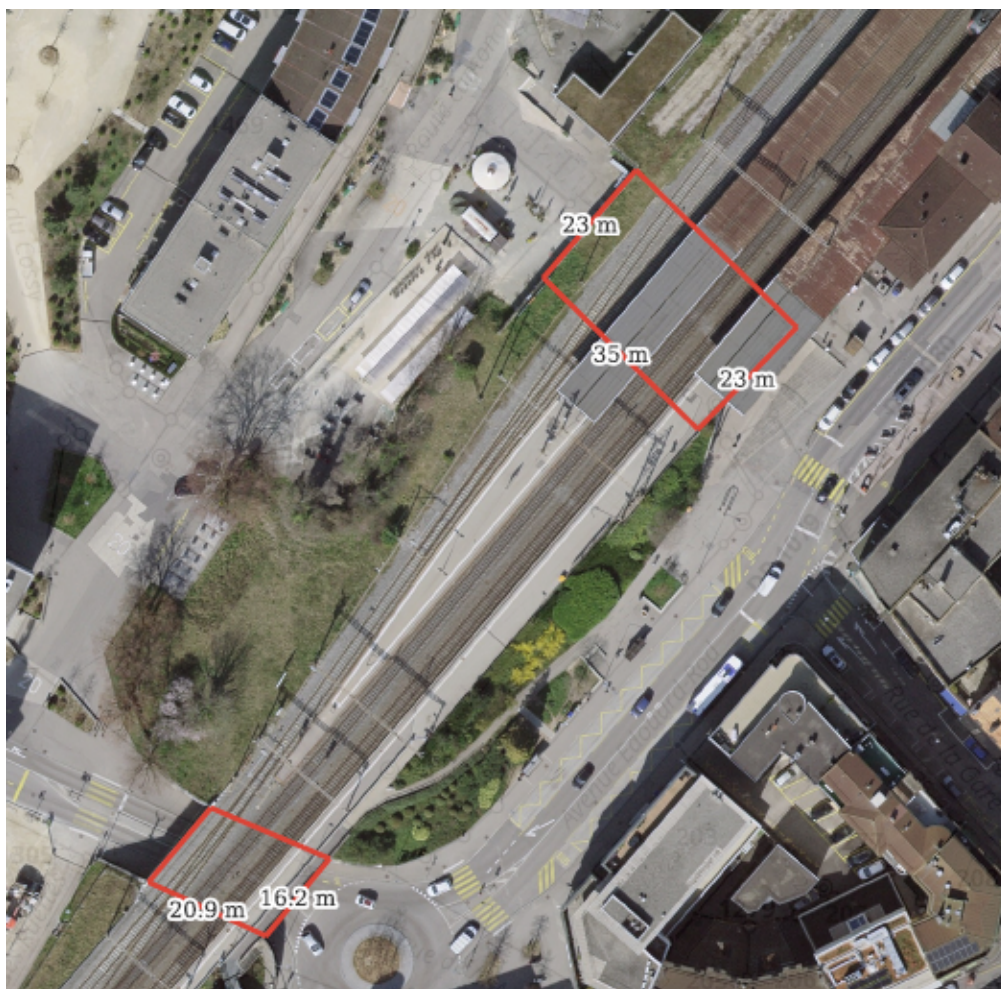
M. Julien URFER a été surpris en lisant le rapport de minorité de constater que, de son point de vue, tout le projet d'élargissement du passage sous voies serait lié au passage des vélos. Si tel était le cas, il pourrait accepter les arguments tel que projet disproportionné pour une ville de 22'000 habitants. Il a donc relu le préavis et noté, entre autres, que « la planification-test a débuté au printemps 2022 et a réuni quatre groupements de mandataires composés de plusieurs corps de métiers. Les résultats sont attendus pour fin 2023. Les quatre projets, présentés lors du 1<sup>er</sup> tour de la planification-test, ont démontré de manière unanime le besoin d'élargir le passage inférieur existant afin de créer une entrée de ville marquée par la création d'un espace public majeur de part et d'autre des voies ferrées ». Il note qu'il n'est pas question d'un élargissement pour les vélos. Cette infrastructure ne se limite pas à faire passer des cyclistes nyonnais. Il s'agit d'une structure d'importance régionale, utilisée par des personnes travaillant ou étudiant à Nyon, des personnes venant de tout le district, voire au-delà, transitant par la gare de Nyon. C'est aussi une porte d'entrée pour le centre-ville de Nyon et ses commerces, un axe nord-sud majeur pour la ville. Avec la rénovation et l'agrandissement de la

gare prévus par les CFF, cette infrastructure ne pourra pas rester ce qu'elle est actuellement. Son élargissement et sa refonte complète doivent se faire avec ou sans passage pour les vélos. Son coût n'est pas disproportionné, car il s'agit d'une infrastructure régionale cruciale prévue pour 2035 dans une région au fort dynamisme économique et démographique. Comme son coût sera à la charge de la ville, il sera plus que légitime de demander des subventions régionales, cantonales, voire fédérales. Cette demande de crédit d'études doit permettre à la ville de se synchroniser avec le projet CFF pour un projet qui va transformer la ville. Oui, le train est en gare, aujourd'hui, il est nécessaire de monter dedans, avant qu'il ne parte car il est très risqué de monter dans un train en marche et attendre le suivant pourrait s'avérer très long. Il recommande, donc, de suivre le rapport de majorité et d'accepter la demande de crédit d'études.

M. Daniel GROSJEAN trouve qu'il s'agit d'une demande faite dans l'urgence pour un projet visionnaire mais qui, à son avis, manque cruellement de vision. Ce projet propose d'ouvrir la ville côté Jura, sur un mur. Tant le montant de l'étude que les frais de réalisation pour lesquels la ville n'aura aucune prise, sont prohibitifs. Proposer un nouveau passage pour des vélos à 50 mètres d'une piste cyclable qui existe déjà l'interroge. Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux de planifier l'amélioration de la piste existante. Cette demande municipale propose de reconstruire un passage quasi neuf. Aussi, avec toutes les contraintes environnementales que va générer la mise en œuvre de ce projet, il faut mettre dans la balance les quelques coups de mollets économisés pour un raccourci qui ne débouchera sur nulle part. Aussi, il propose de refuser également ce préavis. D'ailleurs, si cette noble assemblée a la sagesse de refuser ce préavis, à l'avenir, il pédalera avec bonheur ces 50 mètres que, de toute manière, il aurait pédalé à la force de ses mollets. Il met encore en balance les montants annoncés avec lesquels on peut construire une école.

Mme Corinne VIOGET KARADAG reconnaît qu'il était un peu maladroit de commencer sa conclusion par « sans grande conviction », mais pendant la commission, ils ont eu la présentation de tout le projet gare et c'était difficile de faire abstraction de tout ce qu'ils ont vu, comme la rue de la Gare sans voiture et autres choses. Cela les a rendus très perplexes et sa phrase était plutôt dans ce sens. Elle insiste sur le fait qu'il faut accepter ce préavis, car il a été démontré par les études évoquées plus tôt, par les démarches participatives et les urbanistes que le passage devait être élargi.

M. Jacky COLOMB explique pourquoi l'élargissement du passage existant est dans le but de faire passer les vélos. Il faut savoir que les CFF ne veulent pas bouger l'escalier côté Genève, ce qui maintient le passage à 8 mètres. Pour passer les vélos, qui doivent être séparés du trafic piétons, il faudra les faire passer sous l'escalier. Si l'on considère le profil de l'escalier, ce n'est pas à 16 mètres que l'on pourra le faire, mais à 23 mètres. Cet élargissement est conditionné par le fait que l'on veut faire passer des vélos. Il faut savoir que les CFF ne sont pas demandeurs du redimensionnement de ce passage. Cela a été dit en commission que c'était suffisant, même en cas d'accident majeur sur les quais pour évacuer tous les passagers. D'autre part, il rappelle qu'un passage est prévu à l'avenue Viollier, qui viendra aussi soulager les usagers. Les CFF n'acceptent pas de mixité piétons-vélos dans le passage. Les gens qui voudront prendre le train avec un vélo, seront obligés de le faire en poussant le vélo. Sur la question que les CFF sont maîtres de l'ouvrage, ils imposeront leur vue. On a pu voir que les normes changent régulièrement aux CFF, il cite l'exemple du pont de la Redoute. Le projet était tout fait et, à la fin, un mur a été imposé qui a coûté beaucoup plus cher, car les normes avaient changé. Il fait projeter la diapositive suivante :



Il fait remarquer que le carré de 23 mètres sur 35 préfigure l'emprise de ce que serait le passage. Plus en bas, il y a le passage de la Morâche. Quand on parle d'élargissement d'un passage, il faut savoir raison garder. Il s'agit de la construction d'un pont de 23 mètres destiné à supporter le trafic ferroviaire, ce qui n'est pas élargir un passage. Ce n'est pas creuser un petit tunnel dans un tas de sable. Il y a donc, en haut, un pont de 23 mètres et en bas celui de la Morâche qui en fait 16. Il demande si cela est vraiment raisonnable. Il prétend que ce n'est pas qu'un passage, mais on veut faire quelque chose de prestigieux, une grande ouverture. Mais, comme l'a souligné son collègue, d'un côté il y a un mur à l'arrière, côté Jura et côté lac, un énorme escalier que l'on ne va pas pouvoir effacer. Ce n'est pas un ouvrage qui soit vraiment indispensable à la ville. Il se demande également comment l'on peut construire un passage comme on vient de le faire, en 2008, et déclarer quelques années après qu'il n'est plus bon, il faut le démolir, casser le béton. Il demande si les Verts sont sensibles au fait de casser du béton pour en refaire. C'est irresponsable et il ne voit pas pourquoi dépenser CHF 500'000.- pour aller s'accrocher à ce projet qui n'a pas lieu d'être. Peut-être que cela sera le cas dans 35 ans, mais il ne sera plus là pour le voir. Ça lui fait du souci de savoir qu'on a une vision aussi étroite et que l'on n'a pas eu une vision périphérique.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ souhaite prendre la parole, car il y a quelques incompréhensions. Elle convient que le cas est compliqué, car ils ont un projet Pôle gare qui est très loin d'être terminé, puisqu'ils en sont aux ateliers tests. Ils vont faire le troisième et espèrent pouvoir communiquer les résultats à la prochaine CAU. Ces ateliers test ne donneront pas un projet, mais des idées comment développer ce pôle multimodal. Alors qu'ils en sont loin, ils viennent demander de l'argent pour étudier ce passage. Elle comprend que cela amène des incompréhensions. Dans le premier atelier-test qui a eu lieu, les membres de la ville de Nyon en sont sortis atterrés. Un des objectifs est le pôle multimodal, comment travailler sur la fluidité des passagers, améliorer leur sécurité (côté CFF), améliorer la transition entre le train, les bus, les taxis, les vélos, etc... Mais c'était aussi améliorer l'espace public de la gare. Après ce



premier atelier, ils étaient donc tous atterrés, car, côté nord, comme l'a dit M. Colomb l'élargissement des voies, pas pour les passagers, ni pour une troisième voie CFF, mais pour la sécurité des passagers et l'élargissement des voies et son prolongement. Effectivement, ce passage sous voies prolongé arrive sur l'espace roulotte qui sera réduit et le mur. Faire un espace public de ce côté sera donc impossible. Côté sud, il y a des demandes de la DGMR et des transports publics nyonnais, pour accroître le nombre d'emplacements pour les bus. Il y aura de nombreux bus stationnés sur cette place de Gare, donc ce ne sera pas possible de créer un espace public. Il faut des quais, des trottoirs, des abribus, et cet espace sera presque occupé dans son entier par des bus des TPN et de la région. Après cet atelier, ils ont réalisé qu'ils pourraient réaliser l'objectif multimodal, mais pas celui d'espace public. Les mandataires qui travaillent sur ces projets ont eu l'idée de l'élargissement de ce passage sous voies. Les 23 mètres est l'espace le plus large qui pourrait être fait, mais ce ne sera pas forcément cette largeur. C'est le but de l'étude, de savoir de combien est-ce qu'ils devraient élargir pour avoir un espace public de qualité, pouvoir enlever une partie de ces escaliers ou, en tous cas, déboucher sur la ville, sur une place à la sortie de la gare. L'objectif numéro un était d'étudier comment améliorer l'espace public. Ils ont pensé que cela allait coûter beaucoup trop cher, puis les CFF les ont approchés avec cette possibilité d'étudier l'élargissement en travaillant avec eux, avec un planning très serré. Une convention a été signée concernant les coûts entre la ville et les CFF pour autant que le Conseil accepte d'élargir le passage. Ils ont appris, en voyant ce qu'il se passe dans les autres villes, à travailler avec les CFF. Donc, un passage sous voies pour améliorer l'espace public, et puisqu'il y avait une demande du Conseil, de faire passer les vélos. Il y a quelques temps, sa collègue Mme la Municipale Roxane FARAUT avait pris une volée de bois vert par le Conseil, car elle disait qu'il était impossible de faire passer les vélos ailleurs que sous le pont de la Morâche. Et dans ce cas, il y a peut-être une opportunité, en plus d'améliorer l'espace public, de faire passer les vélos, mais ce n'est pas l'objectif numéro un de l'élargissement. Cela coûte CHF 500'000.- pour voir, même si l'on n'a pas tous les éléments et que l'on ne connaît pas le projet multimodal dans son entier. Le calendrier est dicté par les CFF qui sont en train de lancer des études. Soit on prend le train en marche, comme d'autres l'ont fait, soit on abandonne. Quand les Conseillers verront les projets d'espace public ébauché de la gare, malheureusement, on n'aura plus l'occasion de tester, de savoir si c'était une opportunité bonne ou mauvaise d'élargir ce passage sous voies, car on n'aura pas eu les études. Elle répète qu'ils proposent de payer pour voir, une première somme de CHF 100'000.- pour faire une coupe, et si elle est valable, CHF 400'000.- pour faire l'étude en entier. A la fin, c'est le Conseil qui décidera si l'on va de l'avant ou non.

M. Julien URFER revient sur le passage de 23 mètres pour les vélos alors que ce n'est pas le sujet de faire passer les vélos ou non, c'est une option en plus dans l'étude. Il reste toujours admiratif par les compétences de certains Conseillers communaux. Il y a quand même quatre projets présentés par des experts qui arrivent tous, de manière unanime, avec cette proposition d'élargissement. D'un seul coup, quelques Conseillers ont vu quelques documents et sont, eux, unanimes, pour dire que cela n'est pas possible. C'est un beau projet, c'est mettre de l'argent pour voir, c'est le but d'un crédit d'études. Etudier et savoir si c'est possible, ou non, si c'est rentable, ou non, et ensuite on décidera si l'on veut investir CHF 20 millions ou plus pour ce projet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT apporte un complément à ce qu'a dit sa collègue. Effectivement, on ne peut pas être insensible à certains arguments qui ont été donnés ce soir, notamment par le rapport de minorité qui a une certaine pertinence et il peut comprendre les doutes. Il est vrai que les CFF ne sont pas demandeurs, ce qui les met dans une position particulière. En fait, la question est assez simple : ils ont une opportunité d'étudier l'élargissement, ou pas, de ce passage à x mètres, avec ou sans vélos, opportunité à saisir, ou pas. Si la Municipalité ne l'avait pas proposé, dans quelques années, d'aucuns diraient qu'ils étaient irresponsables, pas visionnaires, qu'ils n'avaient aucune idée. Aujourd'hui, certains disent qu'ils n'ont pas de vision. Le coût de CHF 500'000.- est cher, probablement trop cher, mais il faut savoir que le coût total de l'opération est, pour l'instant difficile à dire, mais sera entre CHF 50 et CHF 100 millions pour le total du projet de la gare. Ils auraient dû commencer le projet en 2023. L'Office fédéral des transports a retoqué le projet des CFF en disant qu'il n'était pas assez ambitieux, qu'il ne répondait pas aux vraies demandes et à l'évolution du trafic de la gare de Nyon. Il y a 1000 passagers par jour de plus chaque année. L'OFT a estimé que les CFF n'étaient pas assez visionnaires par rapport à l'évolution du trafic de la ville et ils ont



retoyé le projet en disant qu'ils allaient le postposer entre 2027 et 2034, mais en donnant un budget bien supérieur. Par rapport aux relations avec les CFF, M. le Syndic précise qu'elles ne sont pas toujours faciles. Il y a des rencontres régulières, mais c'est entre deux mondes. Les rythmes, le calendrier ne sont pas les mêmes. Les règles, les normes ne sont pas les mêmes. Les procédures, les processus de décision ne sont pas les mêmes, sans oublier que lorsqu'ils discutent avec les CFF, il y a encore l'OFT qui doit valider tous les plans (procédure d'approbation des plans) et le Canton, avec la DGMR, qui a aussi son mot à dire. Le dialogue est courtois, mais difficile. Il demande de voir un peu plus haut la décision négative du Conseil communal qui pourrait fragiliser la position de la Municipalité. Ils ont signé une convention en précisant bien que c'était sous réserve de l'approbation du Conseil. La Municipalité ne va pas perdre la face s'ils votent non, mais il souhaite rappeler que cela n'a pas été du tout facile de trouver un accord pour accepter que les CFF veuillent bien étudier cela. Ils pensaient que c'était responsable de saisir l'opportunité d'étudier cette solution possible qui pourrait être bonne, ou pas. Si des études ne sont pas faites, on ne pourra pas le savoir. Leur souci est de conserver un dialogue en étant crédibles avec les CFF et malheureusement, parfois, pour être crédibles, il faut payer un peu pour être à la même table. En participant au financement des études, ils ont une chance de pouvoir dialoguer, sinon, ils seront spectateurs du projet des CFF pour tout ce qui sera fait dans le pôle gare et ils ne pourront intervenir que sur leurs propres projets. C'est la décision de voter oui ou non. La Municipalité a prévu un vote négatif dans la convention. Il laisse le Conseil juge, compte tenu de tous ces éléments et de la complexité de ce projet qui va durer encore environ 12 ans avant d'être réalisé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote des Conseillers laisse apparaître le résultat de 43 oui, 43 non et 5 abstentions. M. le Président indique que, s'il avait à sa place en tant que Conseiller communal, il aurait refusé ce préavis, sa voix est donc non. Il estime qu'il n'est pas nécessaire, aujourd'hui, avec tous les gros montants déjà investis et il pense que les Nyonnais ont d'autres priorités.

Le Conseil décide donc :

1. de ne pas accorder à la Municipalité un crédit de CHF 514'000.— TTC pour l'étude de l'avant-projet de l'élargissement du passage inférieur existant;
2. de ne pas porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, amortissable en 5 ans.

**16. Rapport de commission – Préavis N° 2023/113  
Approbation et mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel de la Ville de Nyon.**

Rapporteuse : Mme Armelle DUPASQUIER

Le Règlement annexé au préavis lors de son dépôt n'était pas dans sa dernière version. Les Conseillers ont reçu la dernière version avec le présent rapport. La Municipalité propose dès lors de modifier, par un amendement, le point 1 des conclusions en précisant qu'il s'agit d'accepter le Règlement dans sa version du 24 août.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES profite de s'excuser ce soir au nom de la délégation municipale et en son nom propre pour cette erreur qui s'est glissée. Ils ont travaillé avec toute une série de versions, avec des allers-retours sur des détails d'alinéas et plusieurs débats entre différents sens de négociations. Il s'est trouvé que la version qui a été votée, et qui a fait l'objet de l'accord du personnel était celle présentée à la commission lors de la séance, au sujet des heures supplémentaires. Il répond volontiers aux questions. De plus, la version du 24 août corrige également une autre erreur de forme au sujet de l'article 2 qui concerne les exclusions. Il précise que le Règlement du personnel ne s'applique pas aux auxiliaires, à l'exception d'un certain nombre d'articles et ils ont rajouté les articles 19 et 20 qui concernent les modalités d'ouverture d'enquête et d'éventuelles suspensions provisoires. Ce sont des éléments qui

étaient inclus dans l'accord avec le personnel. Il remercie la commission d'avoir indiqué qu'elle soutenait cet amendement.

La parole sur cet amendement n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte cet amendement à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis amendé.

M. Pierre GIRARD fait remarquer qu'il est écrit dans le rapport que la commission accueille avec enthousiasme, puis un peu plus loin avec bienveillance ce nouveau Règlement. Pour sa part ce sera plutôt avec bienveillance. Il est vrai que ce nouveau Règlement devenait absolument nécessaire tant l'ancien, qu'il a pu lire, est désuet, mais il ne l'enthousiasme pas pour autant. On dit que les trois-quarts du personnel l'ont approuvé lors de la consultation, c'est un bon score, mais il est surpris que cela ne soit pas plus, tant les avantages octroyés sont conséquents, ou alors celles et ceux qui l'ont refusé n'ont pas connu l'expérience de travailler dans le privé. Il se demande s'il y a vraiment eu des négociations. Il a plutôt l'impression qu'il y a eu des demandes (ou des exigences) de la part du personnel. La Municipalité y souscrit, ou pas. Il s'interroge si la Municipalité a refusé des demandes, on ne le sait pas trop. L'aspect financier dans ce genre de mise à jour est important pour les deux parties. Dans le cas de notre commune, en sa qualité d'employeur, il l'est d'autant plus que nos finances ne sont pas au top et que le nouveau Règlement impactera nos comptes. La Municipalité le dit dans son préavis, elle estime que le coût sera de CHF 2,21 millions, mais on ne sait pas si c'est une estimation, basse ou haute, on verra dans les comptes. Cela n'a certainement échappé à personne, pour ceux qui ont lu le rapport, il y a aux pages 3 et 4, les salaires moyens de cinq métiers ayant cours dans notre administration. A la lecture des différents chiffres que nous découvrons, on peut dire qu'à Nyon le personnel communal est bien payé, mieux payé, bien mieux payé ou même beaucoup mieux payé en comparaison du domaine privé. Et il parle uniquement des salaires de base sans tenir compte des annuités. Il insiste sur le fait qu'il compare au domaine privé, car c'est quand même dans ce cadre que la plupart des citoyens nyonnais évoluent. Donc, le mythe du personnel communal qui profite d'un certain nombre d'avantages parce que les salaires ne sont pas terribles s'effondre complètement. Ce n'est pas forcément une surprise. Il convient que pour trouver du personnel valable, les salaires doivent être attractifs, donc ceux de la Ville répondent à cette condition. Par contre ce qui le contrarie, c'est l'emballage-cadeau qui va avec et qui influence, d'une manière importante, les comptes de notre ville dont le dernier exercice a bouclé avec un déficit à hauteur d'un peu plus de deux millions de francs. Et c'est sur cet emballage-cadeau, qu'il constate et regrette qu'il n'y a pas eu de négociations. Au vu de la situation de nos finances, la Municipalité était en droit et, aurait dû, exposer cette problématique aux négociateurs de l'autre bord et tenter d'y trouver un avantage. Mais cette remise en question n'a pas eu lieu.

Il cite des exemples :

- La cotisation à la caisse de pension : le personnel communal est assuré auprès de la CIP qui a trois modèles de participation ; pour nos employés, c'est le modèle 1 qui est appliqué, soit 19% à la charge de la Ville et 10% à la charge du personnel, il y a le modèle 3 encore plus favorable au personnel, mais il y a aussi le modèle 2 qui charge la commune à hauteur de 18% et le personnel à 11%. Dans le privé, il se permet de rappeler, qu'en général, les cotisations à la caisse de pension sont payées à moitié par l'employeur et à moitié par le personnel. Il pense qu'une bonne partie des personnes présentes ce soir, sont assujetties à ce régime de 50-50. On aurait pu, au moins essayer, de renégocier ce point. C'est une solution qui a eu été utilisée par certaines administrations ayant des comptes dans le rouge. Pour les comptes 2022, ce sont près de 8 millions de francs que nous avons versés à la CIP en notre qualité d'employeur.
- La Ville prend en charge le 100% de la prime pour l'APG maladie, alors que dans le privé, c'est moitié-moitié (le 100% représente CHF 800'000.- en 2022 dans les comptes).
- La Ville prend en charge l'assurance accident complémentaire, alors que dans le privé, elle est à la charge de l'employé (CHF 345'000.- en 2022).

- Et puis il y a, ce qu'on appelle aujourd'hui, la participation à l'assurance-maladie, soit CHF 285.25 par mois. Il demande d'évoquer ça dans son entourage, et ils verront la tête des gens. C'est donc, environ, une charge de CHF 1 million par année pour la Ville (il n'a pas de chiffre précis).

Cette charge va disparaître l'année prochaine, mais en fait il s'agit d'un simple transfert puisqu'elle va être intégrée en supplément au salaire, avec pour conséquence une augmentation de notre masse salariale et des charges sociales qui vont avec. Par contre, il admet volontiers que la hausse des primes de l'assurance maladie n'aura plus d'incidence sur nos comptes. Il reprend donc le premier exemple, caisse de pension, le deuxième, APG et le troisième, LAA complémentaire et il pense que ces points doivent et peuvent être renégociés dans ces prochaines années. C'est possible, la solution existe.

Il continue avec nos finances et demande si les Conseillers savent qu'il fait bon être retraité de la Ville de Nyon. En effet, mais ça ce n'est pas une surprise on le sait depuis longtemps, nos retraités sont aussi aidés à hauteur de CHF 285.25 pour la caisse-maladie. Cette aide cessera dans 3 ans pour les nouveaux retraités. Cela représentait CHF 482'000.- en 2022 et il faudra certainement bien plus que 20 ans avant qu'elle n'apparaisse plus dans nos comptes annuels. Et puis, mais cela n'a rien à voir avec le Règlement, il s'agit d'une décision municipale prise il y a longtemps, mais il la cite quand même, il y a cette compensation CIP. En fait, il faut savoir que si la caisse de pension n'indexe pas les rentes au coût de la vie, c'est la commune qui met la différence, soit CHF 180'000.- en 2022. Il termine pour le côté financier avec la table des primes de fidélité qui lui paraissent bien généreuses (art. 51 du règlement). Il compare toujours avec le domaine privé.

Avec tout ce qu'il vient d'énumérer, et il est navré de le dire, il a l'impression que la Municipalité a négocié ce Règlement comme si la santé financière de la commune était très bonne. En dehors de l'aspect financier, encore une situation qui le dérange avec cet emballage-cadeau : la compensation du pont de fin d'année. Le personnel travaillera une demi-heure de plus par semaine pour compenser les jours de congé en fin d'année ; une demi-heure de plus, cela correspond au maximum à 22 heures supplémentaires sur l'année pour compenser un pont qui représente au minimum 32 heures et plus généralement 40 heures si on regarde le calendrier des années passées ou futures. Voilà donc quelques motifs qui freinent son enthousiasme par rapport à ce qui est proposé. Par contre, il admet que ce Règlement avait besoin d'être remis au goût du jour. Il y a toute une série d'améliorations qui sont énumérées dans le préavis ou le rapport. Elles collent à la réalité et correspondent à ce que souhaite le personnel, que cela soit dans la fonction publique ou dans le privé, il ne va pas s'étendre là-dessus. S'il était employé de l'administration nyonnaise, elles lui plairaient. Il apporte des conditions attractives pour le personnel en place et pour qui cherche un emploi et postule à la Ville de Nyon.

Place maintenant au deuxième round de négociations, et il espère qu'il y en aura, à savoir la refonte de la grille salariale. Et là, cela portera uniquement sur l'aspect financier et il invite la Municipalité à défendre les intérêts de la commune et à avoir à l'esprit la situation de nos finances. Comme il l'a dit au début de son intervention, il a plutôt de la bienveillance que de l'enthousiasme pour ce Règlement. Il tenait à souligner certaines choses, ce qui est fait maintenant. On aurait pu faire mieux pour les intérêts de notre commune, mais il votera tout de même ce préavis et invite le Conseil à en faire de même.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais M. Marco CARENZA tenait à appuyer sur le fait qu'il serait nécessaire, dans un deuxième temps, de revoir la grille salariale, l'attribution des différentes fonctions par rapport aux salaires, car, on le voit, désormais, les employés ont un Règlement qui est moderne avec une batterie d'avantages qui sont quand même conséquents. Il doit avouer que celui concernant la prise en charge de la prime d'assurance maladie est quand même assez difficile à accepter. Les poursuites pour les retards de paiement des primes pleuvent aux offices des poursuites. C'est assez difficile d'expliquer aux gens du privé, que les employés communaux peuvent bénéficier d'un tel avantage. Il en est ainsi, mais un argument de plus pour faire absolument pression sur les syndicats et les représentants des employés dans le cadre de la révision de la grille salariale, car, comme l'a dit M. Pierre Girard, la ville a aussi des finances qui ne sont pas dans un état reluisant.

M. Sacha VUADENS a été surpris par les propos de M Girard, et il a bien fait d'avertir l'assemblée que son message était bienveillant, parce qu'il voyait, au contraire, une remise en question de tous les points qu'ils ont discuté ensemble en commission. Il est un peu surpris que l'on ne voie qu'un des aspects financiers, qu'on doute même des négociations alors qu'elles ont été prouvées plus d'une fois dans la presse. Ils ont aussi entendu les représentants de la Municipalité dans les séances de commission. Ce sont des négociations qui ont duré depuis longtemps, qui ont été remises sur le métier plusieurs fois et, au final, un package a été trouvé qui a des avantages d'une certaine manière. Toutefois, on ne parle pas de l'autre côté qui est finalement le travail de chacune et chacun. Il a dit lors de la commission et le répète ce soir, le fonctionnariat, à l'époque, avait deux règles très simples, alors qu'il n'y avait pas de socialisme : un travail à vie et un salaire au-dessus de la moyenne pour ne plus à avoir à penser aux lendemains de sa famille et pouvoir se consacrer entièrement à la tâche de servir les citoyennes et les citoyens. Il ne dit pas que c'est le cas aujourd'hui, mais dans tous les discours entendus lors de cette soirée, le travail et l'investissement des employés de la ville est important et n'a pas à être oublié. Il pense que ce package est extrêmement équilibré, d'ailleurs, la commission, unanime, l'a trouvé assez équilibré pour être accepté et il recommande de la suivre.

M. Pierre PATELLI remercie M. Girard pour ses comparaisons avec le privé et il en amène deux autres : l'écart salarial dans le privé, entre le plus petit salaire et le plus élevé, par exemple chez Roche, est de 1 à 243. Si on faisait une comparaison avec le privé, on pourrait augmenter le salaire de M. Rossellat. Plusieurs choses se passent, on ne veut pas se baser sur les échecs des politiques libérales, sur la stagnation des salaires pour dire que les employés de l'état doivent être aussi moins payés parce que dans le privé, ils ne font pas leur travail et cela ne fonctionne pas. Ce n'est pas son système libéral, c'est celui de M. Girard qui s'effondre.

M. Alexander FEDERAU pense que tout le monde est conscient qu'il s'agit d'un préavis important. Il rappelle que cela fait de nombreuses années que les collaboratrices et collaborateurs de la ville attendent une modernisation et une amélioration de leurs conditions de travail. Plusieurs anciennes municipalités se sont cassé les dents plusieurs fois, des négociations ont échoué. Il ne peut que remercier les acteurs sociaux de parvenir à un tel accord et que ce texte arrive enfin devant le Conseil. Il appelle à voter ce préavis.

M. Bernard UELTSCHI, étant employé par la ville, encore à ce jour, il a évidemment un intérêt privé prépondérant dans ce préavis et ne peut pas prendre part au vote. Il demande de prendre note de sa récusation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote sur le Règlement. Il propose, plutôt que de passer en revue les 16 chapitres, d'ouvrir la discussion sur les articles selon les demandes. Si une personne demande une modification alors celle-ci sera ensuite soumise au vote. Si la parole n'est pas demandée, les chapitres seront considérés comme acceptés. Personne ne souhaite prendre la parole sur cette façon de procéder.

La discussion sur les chapitres est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et les chapitres sont considérés comme acceptés.

M. le Président va procéder de la même manière concernant la directive municipale relative à la protection de l'intégrité personnelle et de la personnalité au sein du personnel de la Ville de Nyon.

La discussion sur les chapitres est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et les chapitres sont considérés comme acceptés.

M. le Président ouvre la discussion finale sur ce préavis.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES remercie la commission pour la célérité dans le traitement du rapport, car le projet est dense. Cela permet, en cas d'acceptation, d'avoir une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui serait important. Il soulève le fait que, dans le cadre d'une négociation, par principe, la bataille est rude, dès qu'un accord est trouvé, toutes et tous défendent cet accord en ayant, dans l'idéal, chaque partie de la négociation qui peut garder la tête haute. C'est sur ce principe qu'il ne veut pas profiter de la commission du traitement de ce préavis pour dire à quel point, sur tant d'aspects, la Municipalité, en tant qu'employeur, gagne avec ce nouveau Règlement. Ils font de potentielles économies. L'autre règle qu'ils se sont également imposée était de montrer les économies potentielles, s'il y en avait, uniquement quand ils étaient sûrs de cela, mais pas de faire de projections sur de nombreuses années. Par exemple, le fait que les futurs retraités de la ville ne vont plus recevoir de participation à l'assurance maladie, générera des économies, mais ils n'ont pas voulu faire de projections sur ce point puisque ce sont des variables hasardeuses, même s'il y a des statistiques en la matière. Le coût indiqué (CHF 2.2 millions) concerne principalement l'enjeu d'un passage de quatre à cinq semaines de vacances. M. Girard n'a pas mentionné ce point dans sa comparaison avec le privé. Il faut quand même dire, à ce titre, que les employés de la ville de Nyon sont, pour l'instant, particulièrement désavantagés. Il s'agit également de passer de 42 heures à 40h30, qui sont des avancées, non pas majeures, mais un rattrapage, une modernisation du Règlement. A ce titre, il y a toute une série d'articles qui doivent être révisés du statut du personnel qui ne sont plus du tout d'actualité. Le message général, M. Girard a fait part de son attente que la grille salariale fasse l'objet d'un prochain chantier, c'est ce qu'ils ont toujours dit, dans la commission et avec les partenaires sociaux. Il conclut que la volonté de la Municipalité, dans ce processus, a toujours été d'essayer de trouver un accord pour s'inscrire dans le cadre du partenariat social qui n'est pas une chose anecdotique en Suisse. L'objectif a été atteint, c'est un pas très important, une attente du Conseil communal depuis de très nombreuses années. Tout le monde dans la salle a des éléments qu'il aurait préféré voir dans ce Règlement, peut-être des mesures d'économies ou d'améliorations, mais il faut se dire que l'on fait un pas important si ce préavis est accepté. Après, d'autres chantiers pourront être ouverts. Il encourage vivement le Conseil, au nom de la Municipalité, à accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 86 oui, 2 non et 3 abstentions :

1. d'accepter le nouveau Règlement du personnel de la Ville de Nyon, dans sa version du 24 août 2023, et ses incidences financières;
2. de prendre acte de la Directive municipale relative à la protection de l'intégrité personnelle et de la personnalité au sein du personnel de la Ville de Nyon ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 90'000.—, charges patronales comprises, à répartir entre 2023 et 2024 en fonction de la date d'engagement, en augmentation du compte N° 130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire afin de financer un poste d'auxiliaire pour une durée de 8 mois au sein du Service des ressources humaines.

## **17. Propositions individuelles**

Mme Ariane SCHWAB HUG intervient au sujet de l'aménagement des places de jeux. Elle a appris l'existence d'une association qui s'appelle Gabriel, qui installe gratuitement des jeux pour les enfants à mobilité réduite. La ville doit juste s'engager à les entretenir. Elle souhaite savoir si la ville peut considérer faire appel à cette association comme Carouge, Vevey et Montreux l'ont fait. D'autre part, elle signale avoir fait une expérience désagréable à propos du ramassage des déchets organiques. Elle a mis des déchets de jardin dans un grand sac, qui n'est pas le container vert, et le container a été ramassé, mais pas le sac dans lequel il y avait des branches et des feuilles, laissant un mot spécifiant que cela ne pouvait être ramassé. Elle s'interroge sur l'efficacité de ce procédé sachant qu'après, il faut prendre sa voiture personnelle pour aller à la déchèterie, alors que le camion passe vers ces déchets. Elle souhaite connaître la raison d'une telle rigidité.

Mme Béatrice ENGGIST se réjouit d'avoir les résultats des comptages de véhicules et souhaite connaître la date à laquelle ils seront communiqués. D'autre part, elle s'adresse soit à M. le Syndic, soit à M. le Président. Suite à la violation du secret de fonction d'un membre d'une commission, se référant à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, ainsi qu'à l'article 40d de la Loi sur les communes, elle aimerait savoir si le Préfet a été informé de cette affaire ou, s'il ne l'a pas encore été, s'il le sera.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite d'abord savoir s'il y a un problème avec le chauffage, car il fait très chaud. D'autre part, il rappelle, qu'en date du 15 mai, lors du Conseil communal, une résolution a été adoptée au sujet de la RDU. Un rapport-communication et la publication des études ayant conduit à cette décision devrait être soumis au Conseil. Il souhaite savoir quand la Municipalité reviendra avec ces éléments.

M. Alexander FEDERAU, fait remarquer que, suite à l'acceptation du préavis 36, la ville étudie actuellement le réaménagement de l'avenue de Divonne. Il se demande quand on va s'occuper de sa petite sœur, la rue de Divonne. Il rappelle que ce tronçon est en très mauvais état et, par endroits, dangereux et souvent inadapté. Il est régulièrement interpellé à ce sujet, les attentes sont élevées. Lors d'un processus participatif qui remonte à 2018, un projet intéressant et assez abouti avait été présenté, mais plus rien depuis. Il souhaite avoir un calendrier.

Mme Caroline BORDIER signale qu'un membre du Rotary nyonnais a réalisé une initiative personnelle très intéressante. Il devait meubler des classes au Mozambique pour un projet dont il s'occupe. Il a, alors, contacté les communes alentour pour voir si du matériel était récupérable. La stupéfaction a été grande. Depuis le 15 juin, il a récolté environ 1500 chaises, 400 pupitres (simples et doubles), 40 tableaux noirs, des tableaux blancs et divers autres matériels. Maintenant que deux containers de 60m<sup>3</sup> sont remplis, il continue à refuser du matériel qu'on lui propose ! Cela l'interpelle sur le gaspillage de ressources. Ce matériel est en parfait état, il provient des alentours de la Côte. Elle se demande pourquoi ce gaspillage. Quand la Municipalité demande dans le préavis 2023/95 CHF 110'400.- pour meubler les postes de travail des 19 EPT à venir, elle ne peut que craindre un gaspillage identique. Pour le préavis 2023/109 concernant la rénovation du centre-ville, il y a CHF 269'000.- de prévu au budget pour le mobilier scolaire. Elle souhaite savoir quelles sont les mesures que la Municipalité prend pour réutiliser le mobilier des écoles et le mobilier des bureaux dans son administration, que représente le stock de mobilier disponible dans son ensemble, tables, chaises et comment compte-t-elle le valoriser dans le cadre de futurs préavis.

Mme Florence DARBRE GUBBINS revient sur le communiqué municipal du 30 août pour un appel à candidatures d'un bâtiment artisanal à Champ-Colin sur la parcelle 1093. Elle salue ce communiqué qui l'a réjouie et ne pense pas être la seule. Cependant, elle s'interroge sur le plan d'affectation de cette zone. Suite à des amendements, il a été renvoyé au Canton et il y est toujours en étude. Elle souhaite savoir si la Municipalité a une date de retour puisque, maintenant, il y a une demande pour un bâtiment artisanal et qu'il pourrait y avoir des incidences par rapport aux amendements apportés.

M. Jacky COLOMB aimerait, dans l'affaire qui vient d'être évoquée par Mme Enggist qu'on n'accable pas la Conseillère, mais plutôt un système qui perdure depuis des années et qui consiste à, systématiquement, transmettre des rapports aux Municipaux, voire des relevés de séance de commission. Il demande si les Municipaux, quand ils reçoivent de tels documents, ont réagi de manière adéquate, s'ils ont attiré l'attention sur l'illégalité de la mesure, notamment en ce qui concerne la séparation des pouvoirs et le secret des délibérations, s'ils peuvent certifier qu'ils n'ont jamais reçu de documents avant qu'ils ne soient publiés (rapports ou relevés de commission). Il s'adresse aux Municipaux de gauche et précise ne pas le faire, ou en tous cas, ne pas s'être fait attraper.

M. Blaise E. ROCHAT souhaite remercier la Municipalité et les membres du Conseil qui ont témoigné leur sympathie et condoléances lors du décès de son épouse.

M. le Président se permet de répondre concernant la question de Mme Enggist de savoir s'il avait contacté le Préfet pour cette erreur. Il lui répond que non et lui signale qu'il a émis le souhait de ne pas vouloir aller plus loin car, en toute transparence, quand l'affaire lui est arrivée

aux oreilles, il a appelé la Conseillère pour lui demander ce qu'il s'était passé et, en toute franchise, en toute honnêteté et toute transparence, elle lui a tout avoué. De par-là, il y a eu ce courrier de démission qui, il pense, suffit. Il n'est pas pour le lynchage public et pense que ce n'est pas la première à le faire et que ce ne sera pas la dernière. Il a estimé que la punition qu'elle s'est octroyée suffit largement. De plus, il souhaite réagir sur le fait que le rapport était déjà écrit, finalisé. Le Bureau a estimé que l'on n'irait pas plus loin.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

### **18. Préavis N° 2023/114**

***Crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série au budget 2023 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 588'000.– au budget 2023, compensés à hauteur de CHF 469'000.–, soit un montant net de CHF 119'000.–.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **19. Communication N° 2023/115**

***Soutien à la presse locale - Bilan 2021-2023 de l'opération et suites à donner.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **20. Préavis N° 2023/116**

***Arrêté d'imposition pour les années 2024-2026.***

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI demande s'il est possible, non d'augmenter les impôts sur les revenus, mais de le faire sur le capital. N'ayant pas cherché la bonne réponse, il pose la question à la commission de finances.

Mme Valérie MAUSNER LEGER a cru comprendre que la COFIN était entrée en matière sur l'arrêté d'imposition pour les années 2024-2026, qu'il y avait déjà eu des séances. Elle est étonnée en termes de forme puisque, a priori, il faut d'abord passer au Conseil pour entrer en matière et qu'ensuite le préavis est remis à la COFIN et non en avance. Si on doit le traiter de manière urgente, alors il y a une demande d'urgence qu'elle n'a pas vu. Pour elle, on a mis la charrue avant les bœufs, ce qui ne change rien, bien qu'il aurait fallu attendre la séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **21. Rapport-préavis N° 2023/117**

***Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Rapport-préavis N° 2023/118**  
**Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithya Gennai et consorts intitulé « Pour une politique antiraciste forte et durable ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**23. Communication N° 2023/119**  
**Rives du lac - Proposition d'une nouvelle modalité de planification.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**24. Préavis N° 2023/120**  
**Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 - Demande de crédit de CHF 2'021'490.– TTC.**

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU remercie la Région d'entrer en matière sur l'opportunité de mettre en place une solution de transport à la demande.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**25. Postulat de M. Joël Vetter & consorts intitulé « Développer le potentiel de l'autopartage à Nyon ».**

M. Joël VETTER présente son postulat. Il demande le renvoi en Municipalité.

La discussion est ouverte.

Mme Brigitte PEREZ, au nom du groupe PLR, s'étonne de la stratégie des postulants. De déposer divers postulats sur des sujets dont tout le monde sait pertinemment qu'ils sont en cours au sein des services de l'administration. Aussi, à la demande du postulat déposé ce jour, elle constate que les préavis tels que de la révision du PDcom, la stratégie communale d'électromobilité et autres qualifications d'axes routiers répondent déjà à une majorité des demandes. Elle se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux, ceci dans un souci de sobriété, afin d'épargner un travail conséquent à l'administration communale, de commencer par déposer une interpellation en demandant le niveau d'avancement de ces différents projets. Elle demande au postulant de transformer son texte en interpellation et ainsi alléger le travail des services communaux pour avoir certainement le même résultat.

M. Sacha VUADENS trouve qu'il s'agit d'un petit jeu qui revient, une fois de la gauche, une fois de la droite de demander une interpellation avant un postulat. Dans ce cas, c'est vraiment une question très précise sur l'autopartage, charge aussi à la Municipalité d'intégrer aux travaux qu'ils font et aux préavis qui vont sortir, les questions qui sont soulevées précisément dans ce postulat. Il invite le postulant de refuser de le transformer en interpellation.

M. Joël VETTER a bien étudié le sujet et n'a pas vu beaucoup de références à la question de l'autopartage dans les travaux en cours de la Municipalité. Il demande simplement d'étudier cette possibilité de le faire. Il maintient le postulat en l'état.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 48 oui, 37 non et 4 abstentions.

**26. *Postulat de M. Robert Jenefsky intitulé « Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain ».***

M. Robert JENEFSKY présente son postulat. Il demande le renvoi en Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle que Mobilis, nom donné aujourd'hui au tarif unique des treize entreprises de transport du canton de Vaud, est piloté par l'Etat de Vaud. Il permet d'appliquer le même tarif dans toutes les zones. Les communes n'ont donc aucune marge de manœuvre sur la tarification générale de leur territoire. Néanmoins, la commune de Nyon a mis en place de nombreuses aides et subventions à la mobilité afin d'encourager l'utilisation des transports publics. Il cite trois exemples : carnets de 10 tickets à CHF 20.-, soit CHF 2.- le trajet, une subvention de 20% sur l'abonnement Mobilis adulte, une subvention de 50% sur les abonnements juniors et seniors. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> juin, la carte Explore, en partenariat avec Région de Nyon, offre la gratuité des transports publics aux touristes séjournant dans la région. Le groupe PLR considère que la ville de Nyon répond déjà aux diverses demandes de ce postulat et il semble qu'il n'est pas nécessaire de le renvoyer à la Municipalité. On évitera un travail fastidieux à nouveau pour cette réponse tout en sachant que l'on connaît déjà les conclusions qui seront données.

M. Julien URFER fait le même constat que le postulant en prenant le bus en famille pour faire le marché le samedi. Même avec des billets subventionnés à CHF 2.-, deux billets pour descendre, deux pour remonter car l'heure de validité est vite passée, avec la chance d'avoir des enfants encore suffisamment petits pour qu'ils soient gratuits, le budget transport est donc de CHF 8.- en transports publics, alors qu'il ne revient qu'à CHF 1.- en prenant la voiture, le parking étant gratuit la première heure. Il appuie donc ce postulat et souhaite que la Municipalité revienne avec des options concrètes et chiffrées, tels que gratuité des bus le samedi aux heures d'ouverture des magasins, comme cela se fait pour les nocturnes, billets intra Nyon à CHF 1.- ou toute autre option que la Municipalité pourrait mettre en place dans le cadre de Mobilis afin de supprimer ce coût dissuasif pour l'utilisation des transports publics.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 71 oui, 14 non et 2 abstentions.

**27. *Réponse à l'interpellation de Mme Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour un récépissé lors des contrôles de police ».***

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER souhaite réagir à la réponse. Elle a le regret de dire qu'elle trouve la réponse de la Municipalité décevante. Elle attendait une prise de position plus courageuse de la part de notre Exécutif. D'abord, parce qu'elle conclut qu'il n'est simplement pas souhaitable de mettre en place un système de récépissé. Décevante, parce que cet outil, s'il était plébiscité par la Municipalité, permettrait de confirmer les allégations qui tendent à affirmer qu'il n'y a pas de problème et servir d'outil de sensibilisation aux collaborateurs et collaboratrices sur le terrain. Les contrôles au délit de faciès ne sont pas néfastes que pour les victimes, pour la population, mais aussi pour les agents et agentes de police réprouvant de telles pratiques. Décevante, d'oublier que les 3% de la population, soit environ 850 habitantes et habitants qui considèrent, eux, que l'action de la PNR est inadéquate contre la délinquance. Décevante, parce que notre Police Nyon Région qui se veut forte et indépendante depuis sa fondation, son origine, se cache derrière les règlements cantonaux pour ne pas avoir à se remettre en question. Décevante, parce que, plutôt que de répondre à la crainte potentielle de contrôles ciblés et discriminants, elle anticipe en expliquant que si les contrôles peuvent sembler discriminants, c'est bien parce que ces personnes sont interpellées, par exemple, par

un signalement par des habitants et des habitantes. Choquante, d'utiliser dans un paragraphe les termes « usage présumé disproportionné de la force par la police » alors que les conclusions du procès disent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'intervention et la mort de Mike Ben Peters. Ces mots « usage présumé » minimisent l'affaire. Contrairement à ce qu'il est dit, il n'est pas illusoire, voire contre-productif, d'instaurer et de rendre opérationnel, un système de récépissé, car il vise justement à suivre le travail des collaborateurs et collaboratrices de la PNR à cet échelon. Cette interpellation, même si elle n'est pas portée de manière forte par l'Exécutif de la ville de Nyon, ne découragera pas, pour autant, une de ses camarades qui siège au sein du Conseil intercommunal de la Police, de déposer un postulat qui demandera donc, d'étudier l'opportunité de mettre en place un système de récépissé délivré par les agents et agentes de police de manière systématique aux personnes contrôlées et/ou interpellées sur le territoire desservi par Nyon et sa région.

**28. Réponse à l'interpellation de Mme Laure Damtsas intitulée « L'augmentation des impôts est-elle la seule piste pour financer les projets de la ville ? »**

Mme Laure DAMTSAS remercie la Municipalité pour cette réponse. Néanmoins, elle n'est pas satisfaite de ces affirmations, mais peut-être n'a-t-elle pas été assez précise. Aucun chiffrage, contrairement à ce qui a été demandé n'a été donné concernant les alternatives possibles à la hausse d'impôt demandée par la Municipalité. Elle va donc profiter du cadre de la COFIN et des discussions concernant cette augmentation pour poser des questions plus précises.

**29. Interpellation de M. Marco Carenza intitulée « Pour un registre public des intérêts et participations des membres de la Municipalité – Quelle est la position de notre exécutif ? »**

M. Marco CARENZA précise que l'idée de cette interpellation est de questionner l'Exécutif sur cette lacune volontaire du législateur cantonal, ou pas, mais si on lit la Loi sur les communes, on constate que le Conseil communal peut instaurer un registre des intérêts de ses membres, alors que la disposition similaire applicable aux membres de la Municipalité ne contient pas de mention dans ce sens. A son avis, au vu des revendications très légitimes de la population en matière de transparence, on voit des avancées tant fédérales que cantonales, pour assurer la transparence de la sphère politique, il souhaite poser les questions figurant dans son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que la Municipalité n'est pas dotée d'un registre des intérêts de ses membres, en précisant que les membres se récusent spontanément lors de discussions et votes qui concernent les contrats, ou autres, de membres de sociétés avec lesquelles la commune est en discussion. Les membres de la Municipalité, ne participent pas à la discussion, ni au vote. La Municipalité n'a aucune objection à entreprendre les démarches pour se doter d'un registre public des intérêts de ses membres, dans une volonté de transparence. En ce qui concerne la troisième question, la Municipalité est prête à étudier cette question, ils vont le faire prochainement en regardant ce qu'il se fait aussi ailleurs. Il faudra ensuite voir par rapport à la publication quelle est la marge de manœuvre entre l'intérêt public dit prépondérant et l'intérêt privé. Ils vont étudier la question avec une belle ouverture d'esprit et un souci de transparence.

M. Marco CARENZA est « déçu en bien » et trouve assez réjouissant d'avoir cette prise de position de l'Exécutif, car la question est quand même sérieuse. On pourrait aussi se poser la question pour le Conseil. Il y a un registre des intérêts, mais il n'est pas public et il se demande dans quelle mesure c'est utile. Il faudrait peut-être également se poser la question d'une modification prochaine du Règlement, mais pour revenir au futur registre de la Municipalité, il se réjouit d'entendre quelles seront les mesures ou plutôt l'approche de la Municipalité pour mettre en place ce registre. Il remercie la Municipalité pour cette position de principe favorable. Il verra la mise en œuvre.

M. Sacha VUADENS remercie M. Carenza pour son interpellation à laquelle il souscrit complètement et il est également heureux d'entendre la Municipalité. Cela lui a rappelé son

premier Conseil en 2018, lors de l'approbation du Règlement du Conseil communal. Cette question avait été débattue et posée par l'actuel Municipal M. Alexandre Démétriades qui avait été refusée sèchement par une majorité de droite à plus de 40 voix. Il est content de voir qu'après plus de cinq ans, le sujet revienne sur le tapis par son entremise et il se réjouit de voter ce nouvel article du Règlement rendant le registre des intérêts public comme ils l'avaient pensé depuis le début.

### **30. Interpellation de M. Jacques Hanhart concernant le chauffage à distance.**

M. Jacques HANHART est très intéressé par ce nouveau développement de ressources par les SIN. Le préavis qui a lancé le projet du chauffage à distance date de quelques années. Il voit que le calendrier avance, mais il n'a pas vu beaucoup de fouilles dans la ville de Nyon, bien qu'il se promène suffisamment pour se poser un certain nombre de questions. C'est avec plaisir qu'il attend les réponses de M. le Municipal.

M. le Municipal Pierre WAHLEN, en préambule, signale que la Municipalité se réjouit de l'intérêt des Nyonnaises et des Nyonnais pour le réseau de distribution de chaleur. Cet intérêt se concrétise dans des signatures de contrats qui représentent pratiquement le double des objectifs fixés par le Conseil d'Administration pour débloquer les budgets nécessaires à la réalisation.

Sur les 100 offres citées dans le préavis, il l'informe qu'à ce jour, il y a 29 contrats signés, 26 contrats en cours de rédaction pour signature, 73 offres en discussion. L'objectif de vente de ThermorésÔ était de vendre 2'582 MWh en 2022 alors qu'ont été signés, des contrats pour un total de 5'193 MWh, soit exactement le double. Pour l'année 2023, au 31 juillet, l'objectif était de 6'037 MWh. A ce jour des contrats pour un total de 11'940 MWh sont signés, soit, là aussi, à peu près le double des objectifs. Il rappelle, à propos de ces objectifs, que le Conseil d'administration de ThermorésÔ exige qu'un certain nombre de contrats soient signés avant d'entreprendre des travaux pour assurer la pérennité de la société. Le planning 2023 promet des appels d'offres de septembre à décembre 2023. Il confirme que les premiers kilomètres autour de la centrale de la Levratte (HUB) sont en cours de réalisation, pour une partie déjà réalisés, pour le reste, ils seront effectivement réalisés pour être en fonction fin 2023. Il reviendra sur la centrale de chauffe qui sera installée à la Vuarpillière et qui prendra encore un peu de temps pour être réalisée. Dans l'intervalle, ils installent au fur et à mesure des possibilités de raccordement et de contrats, des centrales pour certaines provisoires, pour d'autres définitives. C'est ainsi qu'à la Levratte, il y a une centrale existante sur laquelle ils ont pu raccorder, non seulement l'ensemble des bâtiments de la Levratte, mais un certain nombre de bâtiments à proximité qui seront alimentés par le ThermorésÔ dès cet hiver 2023. L'accord avec Romande Energie, qui est un partenaire avec la ville de Nyon de la société anonyme ThermorésÔ, partenaire à 50% à parts égales Romande Energie et ville de Nyon. Dans ce cadre, Romande Energie fournit un certain nombre de prestations pour la réalisation du ThermorésÔ. Il a demandé que cette offre fasse l'objet d'un regard d'un ingénieur indépendant pour s'assurer que les prix offerts par Romande Energie soient conformes au prix du marché. Cela sera fait dans ces conditions en ce qui concerne les travaux hydrauliques, électriques, sanitaire et ventilation et des prestations que Romande Energie va réaliser en direct, sans mise en concurrence. Comme des travaux ont été réalisés, des premiers appels d'offres ont été effectués et les premiers travaux adjugés. Il précise que ThermorésÔ est une société anonyme, et, qu'à ce titre-là, elle n'est pas soumise à la Loi sur les marchés publics quand bien même elle est en mains d'une collectivité publique à 50%. Ce qui ne les empêche pas, par ailleurs, de demander des offres à plusieurs entreprises afin d'adjuger ces travaux au mieux offrant. Concernant la Vuarpillière, il répète qu'une société anonyme n'est pas soumise à la loi sur les marchés publics. Les mandataires qui travaillent actuellement pour la centrale de la Vuarpillière (ingénieurs, architectes) ont été adjugés de gré à gré. Ces adjudications sont en-dessous des seuils pour les phases jusqu'au permis de construire. Concernant la construction du bâtiment et du réseau de distribution, c'est la même chose, ce qui ne les empêche pas de faire des appels d'offres pour tous les marchés qui ne sont pas directement réalisés par le partenaire, Romande Energie. En conclusion, d'un point de vue commercial, le ThermorésÔ est un succès. Ils travaillent sur la réalisation de la centrale à la Vuarpillière, selon le préavis actuellement en commission concernant un DDP, préalable à la demande de construire qui sera déposé à la fin

de l'année et les travaux, ensuite, s'enchaîneront. L'année prochaine auront lieu des enquêtes publiques simultanées pour la réalisation de la centrale de chauffe. Il rappelle que l'agent énergétique sera du bois déchiqueté et le réseau principal qui descend de la Vuarpillière jusqu'en ville pourra alimenter différents quartiers et, dans l'intervalle, ils travaillent en HUB. Le prochain sera le quartier des Plantaz où ils feront une demande de permis de construire pour une installation provisoire d'une chaudière et du réseau qui y sera attaché.

**30bis. Interpellation de M. Daniel Grosjean au sujet des restrictions d'eau.**

M. Daniel GROSJEAN présente son interpellation.

M. le Municipal Pierre WAHLEN remercie M. Grosjean d'avoir transmis le texte de son interpellation préalablement à cette séance ce qui lui permet d'y répondre. Il rectifie une petite erreur, Prangins est desservi par les Services industriels de Nyon et donc l'interdiction d'arrosage a débuté à la même date, soit début juillet. Il est difficile de comparer les communes et leurs restrictions car cela dépend beaucoup du contexte local. Gland a la chance de pouvoir bénéficier d'une source qui, contrairement aux nôtres, paraît inépuisable et dont le débit ne subit pas le manque de précipitations. Gland n'est donc pas en manque d'eau, quand bien même ils ont demandé il y a une semaine un complément de pompage à la SAPAN. Raison pour laquelle, point de vue communication, ils n'arrivent pas à harmoniser leurs pratiques car la situation dans chaque commune est différente dépendant des ressources disponibles.

Il précise, ensuite, que l'alimentation des réservoirs provient de cinq sources, de deux nappes phréatiques et de l'eau du lac via la SAPAN. Elle est de manière générale suffisante pour couvrir les besoins de la population desservie par les réseaux des SI Nyon (environ 31'000 habitants) et pour le périmètre élargi de la SAPAN qui représente un bassin de plus de 60'000 habitants. Si ces quantités d'eau sont suffisantes pour absorber la consommation moyenne qui est d'environ 6'000L/min à l'année, ce débit moyen passe à 18'000L en été. S'il y a un problème de surconsommation d'eau, c'est en été, car il fait très chaud et les jardins sont beaucoup arrosés. La Municipalité a fixé une règle pour procéder aux interdictions : à partir du moment où l'eau de source n'apporte plus que le 20% de la consommation totale (donc 80% de la SAPAN). Ils essaient par ailleurs d'épargner les nappes phréatiques, car ces dernières, depuis quelques années, ont tendance à baisser et on n'arrive plus à les remettre à un niveau moyen normal. Ils évitent tant que faire se peut, de pomper dans les nappes phréatiques qui n'arrivent pas à se régénérer. Ils interdisent donc l'arrosage des jardins, car à ce moment, la capacité de la SAPAN (20'000L/min) arrive à son débit maximum et que, l'année dernière, avant les interdictions d'arrosage, on était en limite de capacité. Il faut, par ailleurs, se demander, mais c'est un autre débat, s'il est nécessaire d'avoir de l'eau potable pour arroser le gazon et les jardins d'agrément. Cette interdiction correspond à une volonté d'épargner une ressource qui est précieuse et qui correspond à la limite de capacité de la SAPAN.

Les droits d'eau de la SAPAN, en moyenne annuelle, sont suffisants. En pic de consommation, quand tout le monde arrose son jardin, comme il l'a dit plus haut, on arrive en limite de capacité. Raison pour laquelle la SAPAN, dont il est membre du Conseil d'administration, a pris la décision d'augmenter la capacité de pompage qui nécessitera de renégocier, avec le Canton cette possibilité. La capacité actuelle est de 20'000 litres d'eau traitée par minute pour l'eau potable et 16'000 litres pour arroser les champs. Ils vont renégocier cette concession, changer les pompes ce qui permettra une plus grande capacité. Ces travaux sont prévus pour 2030 avec un horizon à 2040 pour doubler les capacités de pompage.

Malgré l'augmentation de la population nyonnaise, ils constatent que la consommation d'eau reste relativement stable, grâce aux efforts qui sont faits, sans compter la question des jardins et des pelouses, pour avoir des WC avec des chasses d'eau différenciées, des brise-jets et visiblement, ces choses qui paraissent petites ont un grand impact. Cela permet d'avoir une consommation d'eau qui reste stable alors que la population augmente.

A la question de savoir si la ville, qui a grandi fortement ces dernières années, a anticipé les besoins en eau pour cette expansion, M. le Municipal rappelle que le Plan Directeur des Eaux (PDDE) a été voté. C'est un projet sur lequel les Services industriels travaillent depuis 2010 et

qui anticipe à très long terme (20-30 ans) les besoins futurs de notre ville. Les études du PPDE sont en cours avec différents axes. Le premier est la station de pompage de la SAPAN dont il a parlé et le deuxième axe concerne les économies d'eau. Il reviendra devant le Conseil avec ces questions. Un troisième axe est la recherche sur les nouvelles ressources en cherchant de nouveaux captages pour augmenter l'eau de source. Il y a quelques jours, l'eau de source ne représentait plus que 8% de l'eau potable consommée, donc 82% est pompé de l'eau du lac, ce qui signifie de l'énergie pour faire fonctionner les pompes, mais il faut également la filtrer pour la rendre potable, toute une série de choses qui font que l'eau est plus chère et qui pose effectivement la question des tarifs.

Les taxes de raccordement facturées aux propriétaires sont suffisantes pour couvrir les frais et alimenter le fonds qui est un compte fermé de l'eau. Ce compte est aujourd'hui alimenté à hauteur de CHF 11 millions et, chaque année, il est alimenté de CHF 1 million supplémentaire qui permet de couvrir les frais des travaux. Cependant, cela ne sera vraisemblablement pas suffisant pour les travaux prévus à la SAPAN à court et moyen terme. Il est vraisemblable que la Municipalité reviendra l'année prochaine avec une légère augmentation du prix de l'eau. A l'heure actuelle, 1000 litres d'eau coûtent CHF 1.06.

Concernant les capacités de distribution de l'eau pour la ville de Nyon, comme il l'a évoqué, tout le monde a de l'eau. En plein été, quand tout le monde arrose, on est en limite de capacité, ce qui les oblige à prendre des décisions un peu drastiques. La Municipalité a décidé cette restriction aussi précoce, comme expliqué, c'est lorsque que l'eau des sources représente moins de 20% de la consommation, ils déclenchent les interdictions. Cela se faisait déjà lors de la législature précédente et cela continuera à se faire. Il va falloir s'habituer à vivre de manière un peu différente et se dire que le gazon anglais, on va le laisser en Angleterre, ou ailleurs, mais, ici, cela sera assez difficile d'en assurer la verdure.

M. Daniel GROSJEAN le remercie pour sa réponse.

### **31. Divers en rapport avec la séance**

M. Vadim ROCHAT avait prévu de commencer ce petit discours par un message d'excuse aux impatients et il voit aux mines déconfites qu'en fait il s'adresse à l'ensemble de l'assemblée. Il espère que ces quelques mots leur feront oublier l'heure tardive et la courte nuit qui se profile et leur arracheront peut-être un sourire ou deux, même si cela va être difficile. Octobre 2018, il y a cinq ans, quatre ans et onze mois pour être tout à fait rigoureux, il intégrait cette noble assemblée, dont il était, alors, le benjamin, pendant deux mois, certes, mais cela compte quand même. Cinq ans, c'est la durée d'une législature et il arrive donc au terme de la sienne, à cheval entre la précédente et l'actuelle, l'ancien monde et le nouveau, cultivant au passage, un art du décalage, que les présidents des commissions lui ont souvent reproché dans le délai de ses réponses par mail. Cinq ans, c'est peut-être aussi le temps qu'il lui aura fallu pour enfin comprendre toutes les spécificités de cette autorité, et prendre tout à fait ses aises dans cet hémicycle qui, au passage, n'en est pas tout à fait un. Cinq ans, c'est enfin à regret, la durée après laquelle il quitte le Conseil pour découvrir les joies et les peines de la vie tumultueuse en métropole parisienne. Il sait qu'il est coutume de faire lire sa lettre de démission lorsqu'on est déjà parti, mais, suite à la jurisprudence Allamand, aux encouragements appuyés de certains camarades et à la bénédiction de M. le Président lui-même, il s'est permis de recourir à ce format plus personnel. Il s'en excuse d'avance, la deuxième partie de discours lui semble moins drôle que la première. Oui, certains débats lui ont paru futiles, certaines positions lui ont semblé manquer de bonne foi ou de clairvoyance. Malgré toutes ses passions qui les animent, ces différences qui, parfois, les déchirent, il croit sincèrement qu'il y a en chacun une volonté de contribuer, à sa manière, à l'évolution de la ville. Il tenait donc à remercier toutes celles et ceux, tous partis confondus, qui s'engagent avec dévouement. Il remercie les tribuns qui prennent la parole en plénum à grand fracas, et remercie aussi celles et ceux qui participent de manière plus discrète, parfois plus subtile, car le Conseil repose aussi sur leurs épaules. Ces cinq ans furent l'occasion de s'impliquer de manière concrète pour des valeurs qui lui tiennent à cœur, et il remercie donc toutes les Vertes et tous les Verts pour la qualité et la sincérité de leurs échanges et pour avoir gardé en tête la cause de leur engagement, même dans des temps chaotiques. Enfin, il souhaite à sa remplaçante, autant de bonheur que celui qu'il a éprouvé

dans l'exercice complexe de la charge qui lui incombera. Il se permet, enfin, de dire qu'il reviendra sans doute dans cette région, qu'il porte profondément dans son cœur et que la porte d'un nouvel engagement politique, un jour ou l'autre, est ouverte dans son esprit. Suite au prochain épisode, avec ses meilleures salutations. M. Rochat est applaudi.


M. Yves GAUTHIER-JAQUES, suite à l'intervention de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ au sujet de l'élargissement de l'autoroute, elle faisait référence que la Municipalité allait déposer un recours, du moins, est-ce une des pistes exploratoires qu'elle a mises en avant. Il semblerait opportun que le Conseil communal soit informé si d'aventure décision est prise, de l'incidence financière d'un tel recours et de savoir si l'on partirait seuls dans cette croisade.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ revient sur les études qui doivent être proposées auprès du Conseil. Ils avaient déjà annoncé, mais elle le refait volontiers, ils seront prêts au mois de décembre, pour autant que le calendrier du Bureau et du Conseil le permette. D'autre part, elle n'a jamais dit qu'ils feraient recours. On leur a demandé s'ils étaient prêts à notifier leur opposition plus loin. Ils ont communiqué sur le sujet, comme ils l'ont déjà fait dans d'autres occasions, notamment à propos des CFF. Ils ont répondu et cela coûtera quelques papiers ou communications, voire quelques téléphones à d'autres communes pour savoir quelle est leur position. Il n'y a aucun frais engagé là-dessus.


M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Pierre Patelli concernant les points d'impôts. Malheureusement, on ne peut pas augmenter un des trois points d'impôts. Il retrouvera ceci dans l'arrêté d'imposition au point 1 avec une note de bas de page indiquant que le pourcentage doit être le même pour ces impôts, à savoir l'impôt sur le revenu, sur le bénéfice et sur les capitaux. Ils ne peuvent pas dissocier ces points. Il rappelle également à Mme Valérie Mausner Léger que la Commission des finances est une commission permanente. Normalement, elle travaille de concert avec le service des finances et il lui assure que cela se passe bien. Elle s'organise d'une manière autonome, indépendante du Conseil. Elle demande, par exemple, pour le budget, que le préavis lui soit soumis une dizaine de jours avant le dépôt au Conseil communal. Cela lui permet de faire huit à neuf séances, de faire son rapport dans un délai de moins d'un mois. Il entend aussi la demande d'entrée en matière, mais malheureusement il doute que l'on ne puisse pas entrer en matière sur le taux d'imposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h50.

## CONSEIL COMMUNAL DE NYON

  
Le Président :  
Vincent BUCCINO



  
La Secrétaire :  
Nathalie VUILLE

Annexes : votes nominatifs préavis 2023/95



## Vote 2 : Amendement rapport min 95

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 04.09.2023 21:16:55

Total de résultats:	<b>Oui :</b>	41	44.57 %
	<b>Non :</b>	50	54.35 %
	<b>Abstention :</b>	1	1.09 %
	<b>Total :</b>	92	100.00 %

### Résultats individuels :

ALBERTI Marina	non
BESSE Chloé	non
CARDINAUX Muriel	non
CHEVALLAY Monique	non
FARINE Claude	non
GALLAY Arlette	non
GENNAI Ilithya	non
HEGETSCHWEILER Aurélie	non
JOB Alix	non
JOLY Mael	non
KARLEN Dominique	non
MARQUES Manuel	non
MONTECCHIO Chiara	non
MOSSET Céline	-
MOTTA Salvatore	non
NAEPFLIN Jacqueline	non
SCHWERZMANN Danièle	non
STALDER Olivier	non
SUKIENNIK Renata	non
URFER Julien	non
VIOGET Corinne	non
VUADENS Sacha	non
ANDRIEVICI Damien	non
BAJULAZ Romain	non
BERTOLA Carinne	non
BORGES Maria Ana	non
DELAHAYE Sébastien	non
DISERENS Marius	non
DUNANT Raphaël	non
DUPASQUIER Armelle	non
DUPUIS Alexandre	non
ETTER Nathalie	non
FARINE Mathieu	-
FEDERAU Alexander	non
GIANNATTASIO Raffaele	non
HEDIGER Laetitia	non
ISCHI KAPLAN Vanessa	non
KIEFER Evren	non
KORNAROS Christos	non
MAUSNER LEGER Valérie	non
RAST Frédéric	non
ROCHAT Vadim	non
SCHWAB HUG Ariane	non
SEGUY Alexia	non
SOLIMINE Gianluca	non
VETTER Joël	non



WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	non
CHAPERON Fabrice	non
PATELLI Pierre	non
ALESSANDRO Giovanni	-
BURDET CIVIERO Sabrina	oui
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	oui
GROSJEAN Daniel	non
GULIZIA Josef	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	non
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	oui
BRAUNWALDER Alex	oui
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taïna	oui
UELTSCI Bernard	-
VALEA Thomas	oui
BIELER Eric	oui
BISSERET Rodolphe	oui
BORDIER Caroline	oui
BUCCINO Vincent	-
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE Florence	oui
DAVID François	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
HENTSCH Sybille	oui
JAQUIER Camille	oui
KIRCHNER Volker	-
MONGE Olivier	oui
OLSEN Véronique	-
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	oui
RAMOS Francia	oui
RAHMANI Ramadan	oui
SANTANTONIOU John	Abstention
SAUERLAENDER Michael	oui
TSOURAKIS Nikolaos	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FARGNOLI Yann	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER David	oui
WEAVER Mark	oui

### Vote 3 : Rapport 95

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 04.09.2023 21:18:14

Total de résultats:

<b>Oui :</b>	59	64.13 %
<b>Non :</b>	33	35.87 %
<b>Abstention :</b>	0	0.00 %
<b>Total :</b>	92	100.00 %

#### Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BESSE Chloé	oui
CARDINAUX Muriel	oui
CHEVALLAY Monique	oui
FARINE Claude	oui
GALLAY Arlette	oui
GENNAI Ilithya	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
JOB Alix	oui
JOLY Mael	oui
KARLEN Dominique	oui
MARQUES Manuel	oui
MONTECCHIO Chiara	oui
MOSSET Céline	-
MOTTA Salvatore	oui
NAEPFLIN Jacqueline	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	oui
URFER Julien	oui
VIOGET Corinne	oui
VUADENS Sacha	oui
ANDRIEVICI Damien	oui
BAJULAZ Romain	oui
BERTOLA Carinne	oui
BORGES Maria Ana	oui
DELAHAYE Sébastien	oui
DISERENS Marius	oui
DUNANT Raphaël	oui
DUPASQUIER Armelle	oui
DUPUIS Alexandre	oui
ETTER Nathalie	oui
FARINE Mathieu	-
FEDERAU Alexander	oui
GIANNATTASIO Raffaele	oui
HEDIGER Laetitia	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KIEFER Evren	oui
KORNAROS Christos	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
RAST Frédéric	oui
ROCHAT Vadim	oui
SCHWAB HUG Ariane	oui
SEGUY Alexia	oui
SOLIMINE Gianluca	oui
VETTER Joël	oui

WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	oui
CHAPERON Fabrice	oui
PATELLI Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	-
BURDET CIVIERO Sabrina	non
COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
GROSJEAN Daniel	oui
GULIZIA Josef	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	non
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
BRAUNWALDER Alex	non
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taina	non
UELTSCI Bernard	-
VALEA Thomas	oui
BIELER Eric	non
BISSERET Rodolphe	non
BORDIER Caroline	non
BUCCINO Vincent	-
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	non
DARBRE Florence	oui
DAVID François	non
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
HENTSCH Sybille	non
JAQUIER Camille	non
KIRCHNER Volker	-
MONGE Olivier	oui
OLSEN Véronique	-
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	non
RAMOS Francia	non
RAHMANI Ramadan	non
SANTANTONIOU John	non
SAUERLAENDER Michael	non
TSOURAKIS Nikolaos	non
VUAGNIAUX Christine	non
CARENZA Marco	non
ENGGIST Béatrice	non
FARGNOLI Yann	oui
FÜGLISTER Jean-François	non
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER David	non
WEAVER Mark	non